



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2019



Préambule

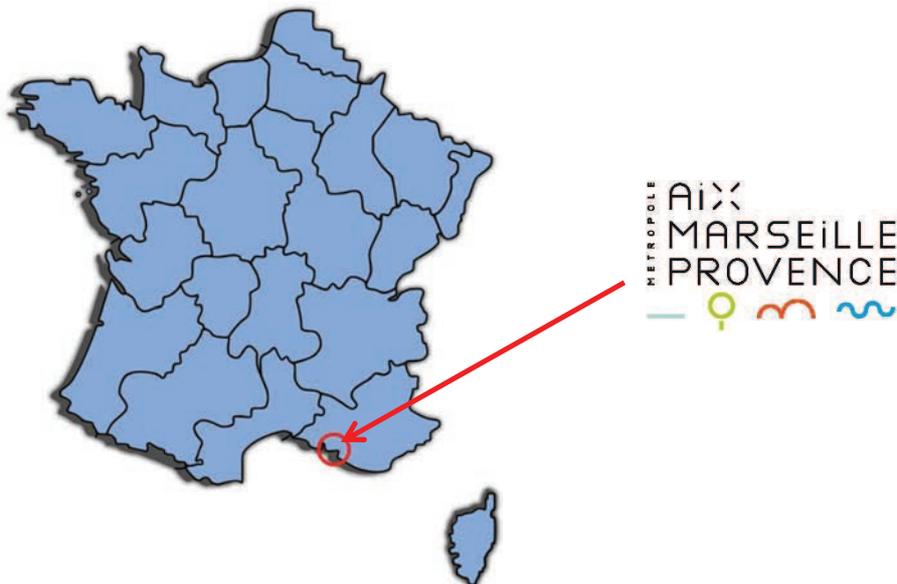
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	5
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	5
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	6
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	6
1.4. LES MODES DE GESTION.....	6
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	6
1.4.2. <i>Régies</i>	8
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019	9
2.2. FAITS MARQUANTS	9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	9
2.3.1. <i>L'adduction</i>	9
2.3.2. <i>La production</i>	9
2.3.3. <i>Le traitement</i>	10
2.3.4. <i>Le stockage</i>	12
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	14
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	14
2.5. LA DISTRIBUTION.....	16
2.5.1. <i>Rendement</i>	16
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	18
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	18
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	21
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	21
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	21
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	21
2.7.4. <i>Budget du service</i>	22
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	23
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	27
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	27
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	27
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	27
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	28
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	29
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019	29
3.2. FAITS MARQUANTS	29
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	29
3.3.1. <i>La collecte</i>	29
3.3.2. <i>Le traitement</i>	30
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	31
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	34
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	34
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	35
3.8. LA GESTION FINANCIERE.....	37
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	37

3.8.2.	<i>Le taux d'impayés</i>	37
3.8.3.	<i>Budget du service</i>	38
3.8.4.	<i>Analyse du compte d'exploitation (DSP, SPL et régies personnalisées)</i>	39
3.8.5.	<i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	44
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	44
3.9.1.	<i>Travaux neufs</i>	44
3.9.2.	<i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	44
3.9.3.	<i>Etudes et travaux programmés</i>	45
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	46
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019	46
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	46
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE.....	46
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	47
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	48
4.6.	BUDGET DU SERVICE.....	49
5.	TARIFS DE L'EAU.....	51
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	51
5.2.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC).....	56
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	56
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	56
6.2.	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	56
6.3.	GRANDS PROJETS.....	56
6.4.	COOPERATION DECENTRALISEE	56
ANNEXES	57
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	58
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	61
ANNEXE 3 :	FICHES ARS QUALITE DES EAUX.....	66

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille-Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain, en 2019, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 36 communes.

Il représente un bassin de vie de 387 889 habitants (population légale INSEE 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020), soit près de 21 % de la population totale de la Métropole.

Le Territoire du Pays d'Aix couvre une superficie d'environ 1 333 km².

La ville « centre » est Aix-en-Provence (145 676 habitants, soit près de 38 % de la population du Territoire).

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Territoire du Pays d'Aix.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - Beaucueil jusqu'au 30/03/2024 ;
 - Bouc-Bel-Air jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Châteauneuf-le-Rouge jusqu'au 31/12/2024 ;
 - Coudoux jusqu'au 30/06/2023 ;
 - Fuveau jusqu'au 31/12/2023 ;
 - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/10/2020 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 29/02/2020 ;
 - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Peynier jusqu'au 01/03/2023 ;
 - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
 - Puylobier jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
 - Saint-Antonin-sur-Bayon jusqu'au 30/10/2028 ;
 - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
 - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
 - Ventabren jusqu'au 18/10/2027 ;
 - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;

- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Rognes jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2029 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la Collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - Beaucueil jusqu'au 19/07/2024 ;
 - Bouc-Bel-Air : réseaux de collecte jusqu'au 31/12/2028 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Coudoux : réseaux de collecte jusqu'au 30/06/2023 et station d'épuration jusqu'au 30/11/2020 ;
 - **Fuveau : réseaux de collecte et station d'épuration Rives Hautes jusqu'au 31/10/2019, intégré au 01/11/2019 à la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;**
 - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 01/11/2020 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 29/02/2020 ;
 - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Peynier jusqu'au 28/02/2023 ;
 - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
 - Puylobier jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
 - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
 - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
 - Ventabren jusqu'au 28/02/2023 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Rognes jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2029 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
 - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour les communes de :
 - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP du Groupement d'Épuration de Rousset (GER), avec le groupement de la société OTV (mandataire) et SEM, pour la station d'épuration des eaux résiduaires industrielles de Rousset, jusqu'au 31/12/2024.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix, service exploitation et contrats. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec les délégataires afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion);
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;
 - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- un audit financier réalisé sur l'ensemble des RAD par un prestataire externe ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré par en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le SIVOM Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

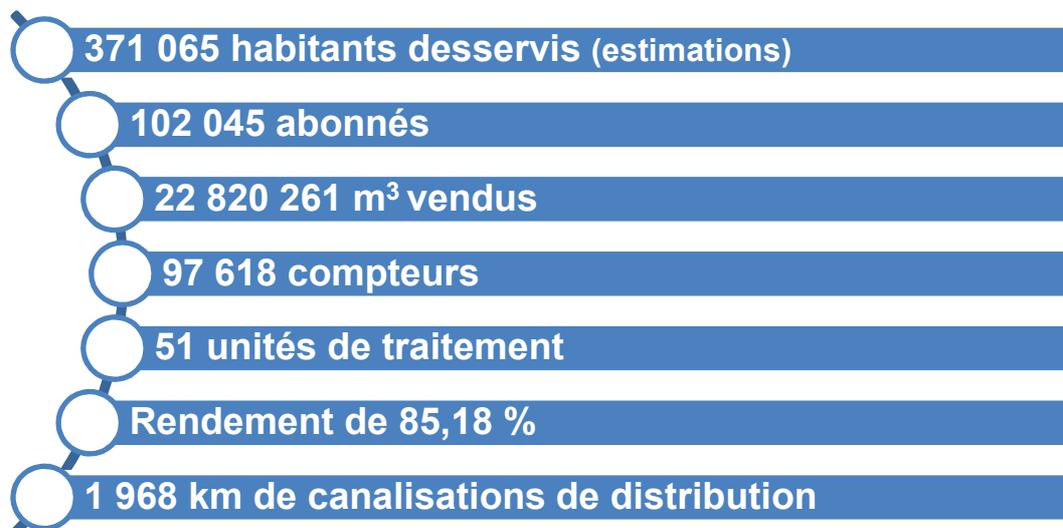
Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau (depuis le 01/11/2019), Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le SIVOM Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

L'assainissement non collectif est géré par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par modes de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

- Réception de la nouvelle station de filtration des Terres Blanches, située sur la commune de Bouc-Bel-Air, en janvier 2019. Cette nouvelle usine dispose d'un pilotage plus automatisé permettant le suivi de plus de paramètres, offrant une plus grande maîtrise de la sécurité du process, de la continuité du service, du risque inhérent au stockage des produits de traitement, de l'intrusion sur le site lui-même dans un contexte Vigipirate, de la sécurité des intervenants et de l'environnement.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2019, le Territoire a prélevé 8 525 435 m³ d'eau. Le tableau ci-après détaille les prélèvements effectués sur les eaux souterraines.

Ressources	Volume total prélevé en 2019 (en m ³)
Beaurecueil - source du Bayon	5 089
Jouques - captage de la Traconnade	241 143
La Roque d'Anthéron - forage du Vallon ou Castellas	98 649
La Roque d'Anthéron - forage de La Borde	380 557
Le Puy-Ste-Réparate - sources des Chenerilles	199 282
Meyrargues - source du Lion d'Or	213 094
Peyrolles - forage des 5 Onces	319 944
Rognes – forage St-Denis	185 989
St-Antonin-sur-Bayon - source la Cascade	33 516
St-Estève-Janson - forage du Vallon de l'Escale	15 423
St-Estève-Janson - forage St-Valentin	14 695
Vauvenargues - source du Lavoir ou du Château	16 438

- Les achats et ventes d'eau :

Le Territoire achète de l'eau : 31 972 332 m³ en 2019 dont :

- traitée : 7 143 353 m³ en 2019
 - entre entités de gestion du Territoire : 292 740 m³ ;
 - au Territoire Marseille-Provence pour l'alimentation des communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour la commune de Vitrolles ;
- brute : 24 828 979 m³ en 2019
 - au Territoire Marseille-Provence pour l'alimentation des communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Coudoux, Gardanne, La Roque-d'Anthéron ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour les autres communes.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau :

- traitée : 748 815 m³ en 2019
 - entre entités de gestion du Territoire : 181 076 m³ ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour l'alimentation des communes de La Fare les Oliviers et Rognac.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes de Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Pertuis, Puylobier, Rognes et Vauvenargues disposent d'une double alimentation.

2.3.3. LE TRAITEMENT

51 unités de traitement ont permis de produire 25 384 262 m³ d'eau potable en 2019.

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Aix en Provence	Saint-Eutrope	9 650 853	Ozone ou UV, chlore gazeux	NR	NR
	Fontcouverte	1 432 643	Ozone, chlore gazeux	NR	NR
	Puy du Roy	1 372 276	Ozone, chlore gazeux	NR	NR
	Arbois (gare TGV)	10 400	UV, chlore liquide	NR	NR
	Merindole	2 101	UV, chlore liquide	NR	NR
	Couteron	30 162	UV, chlore liquide	NR	NR
Beaurecueil	Les Roubauds	42 679	-	Beaurecueil et St-Antonin-sur-Bayon	-
	Source du Bayon		Chloration		
Bouc-Bel-Air	Terres Blanches	1 010 800	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Bouc-Bel-Air	-
Cabriès	Les Bolles	524 188	Filtration, chloration	Cabriès	-
	Trébillane		Filtration, chloration		
	Collège Marie Mauron		Filtration, chloration		
	L'Arbois		Filtration, chloration		
	Câbre d'Or / Golf		Filtration, chloration		
Châteauneuf-le-Rouge	La Cardeline	248 551	Oxydation, décantation, filtration, chloration	Châteauneuf-le-Rouge	-
Coudoux	Coudoux-La Fare	836 627	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Coudoux et La Fare les Oliviers	-
Eguilles	Les Logissons	606 165	-	Eguilles	-
Fuveau	La Foux	764 754	Filtration, chloration	Fuveau	-
	ZAC St-Charles		Coagulation, filtration, chloration		
Gardanne	Les Giraudets	828 011	Chlore gazeux	NR	NR
	Usine les Ballons	816 105	Chlore gazeux	NR	NR
Gréasque	Usine de l'Ouvière (située à Fuveau)	1 604 789	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène	Secteur du Maltait
Jouques	Traconnade	239 143	Chloration	Jouques	-
Lambesc	Bertoire	534 300	Oxydation, filtration	Lambesc	-
La Roque-d'Anthéron	Barcot	479 936	Ultrafiltration	La Roque-d'Anthéron	-
	La Poste	0	Abandonnée		
Le Puy-Ste-Réparate	St-Canadet	354 774	Filtration, chloration	Le Puy-Ste-Réparate	-
	Les Taillades		Filtration, chloration		
	Les Savoyants		Coagulation, filtration, chloration		
	Les Arnajons		Filtration, UV, désinfection		
	La Cride		Décantation, filtration, chloration		
Meyrargues	Source du Lion d'Or	208 819	Chloration	Meyrargues	-

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Meyreuil	Le Ballon	542 207	-	Meyreuil	-
Peynier	Village	359 472	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Peynier	Rousset
	Les Michels		Oxydation, coagulation, filtration		
Peyrolles-en-Provence	Captage des 5 Onces	316 927	Chloration	Peyrolles-en-Provence	-
Puylobier	Station de traitement	121 260	Oxydation, coagulation, filtration	Puylobier	-
Rognes	Centre-ville	159 119	-	Rognes	-
	Les Garrigues				
Rousset	Le Bouaou	490 476	-	Rousset	-
Simiane-Collongue	Usine des Molx	364 661	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Simiane-Collongue	-
St-Cannat	Clos du Roy	307 131	-	St-Cannat	-
	La Pile				
St-Estève-Janson	Forage du Vallon de l'Escale	15 423	Chlore gazeux	St-Estève-Janson	-
	Forage St-Valentin	14 695	Chlore gazeux		
St-Marc-Jaumegarde	Prise SCP depuis Bimont	209 476	Chlore gazeux	St-Marc-Jaumegarde	-
St-Paul-lès-Durance	Font Reynaude	87 493	Chlore gazeux	St-Paul-lès-Durance	-
Trets	La Blaque	721 988	Oxydation, filtration, désinfection	Trets	-
Vauvenargues	Station	86 526	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Vauvenargues	-
Venelles	Les Plaines	828 011	Chlore gazeux	Venelles	NR
Ventabren	Les Cauvets	785 229	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Ventabren	-

2.3.4. LE STOCKAGE

81 réservoirs d'une capacité globale de 134 020 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Beaurecueil	8	2	100	Beaurecueil
Bouc-Bel-Air	21	5	4 750	Bouc-Bel-Air
Cabriès	34	4	4 200	Cabriès
Châteauneuf-le-Rouge	14	3	1 150	Châteauneuf-le-Rouge
Coudoux	30	3	1 700	Coudoux, La Fare-les-Oliviers
Eguilles	60	5	4 100	Eguilles
Fuveau	16	6	2 930	Fuveau
Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue	NR	15	12 765	SIBAM historique, commun avec le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Jouques	NR	2	1 800	Jouques
Lambesc	19	2	2 400	Lambesc
La Roque-d'Anthéron	23	3	2 300	La Roque-d'Anthéron
Le Puy-Ste-Réparate	22	5	1 575	Le Puy-Ste-Réparate
Le Tholonet	NR	1	100	Le Tholonet
Les Pennes-Mirabeau	15	7	7 750	Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Cabriès (Plan de Campagne)
Meyrargues	21	2	1 000	
Meyreuil	31	4	2 000	
Peynier	35	7	3 200	Peynier, Rousset
Peyrolles-en-Provence	22	2	1 400	Peyrolles-en-Provence
Puylobier	52	2	1 200	Puylobier
Régie des Eaux du Pays d'Aix	NR	9	48 890	Régie des Eaux du Pays d'Aix
Rognes	32	4	1 000	Rognes
Rousset	23	6	2 200	Rousset
St-Antonin-sur-Bayon	38	3	490	St-Antonin-sur-Bayon
St-Cannat	12	1	500	St-Cannat
Trets	13	5	2 350	Trets
Vauvenargues	18	3	420	Vauvenargues
Ventabren	15	3	2 150	Ventabren
Vitrolles	19	9	19 600	Vitrolles, Marignane, Rognac

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2019, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 1 968 km.

Le linéaire de réseau 2019 est en baisse de 7,65 % par rapport à l'année 2018. Cette baisse est principalement liée à la distinction par commune et à la fiabilisation des données fournies par la Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban.

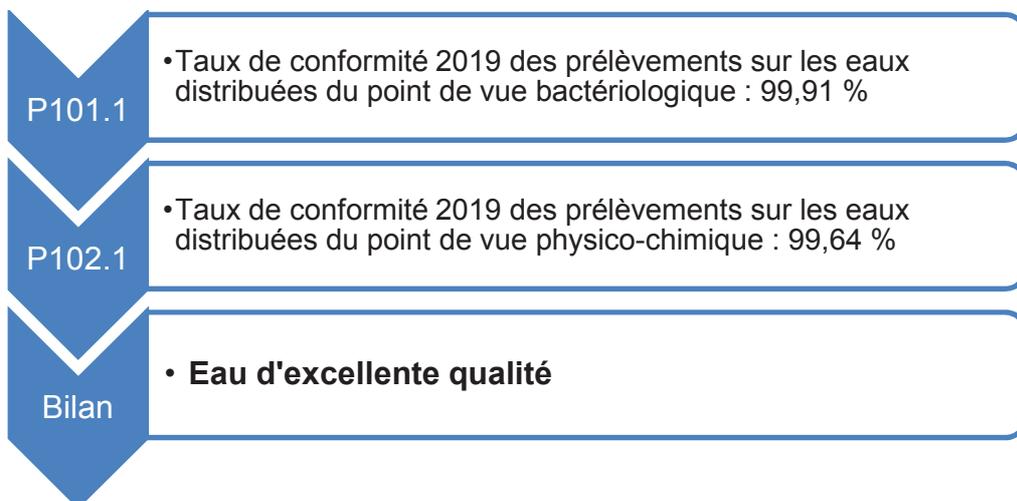
Le nombre de branchements est estimé à 110 182, soit un linéaire d'environ 418,9 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune de l'ARS sont présentées en annexe 4 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



Les résultats sont en amélioration sur le paramètre bactériologie par rapport aux résultats de l'année 2018 : + 0,18 %, soit deux analyses supplémentaires conformes.

En 2019, quatre prélèvements ont été non conformes sur l'ensemble du territoire pour les analyses physico-chimiques, et un pour les analyses microbiologiques. Toutes les contre-analyses réalisées suite à ces non-conformités ont été conformes.

En 2019, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 29 %

• Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Source du Bayon	Captage de la Traconnade	Captage de Bertoire	Forage du Vallon ou Castellas	Forage de La Borde	Sources des Chenerilles	Source du Lion d'Or	Forage des 5 Onces	Forage du Vallon de l'Escale	Forage St-Valentin	Source La Cascade	Source du Lavoir ou du Château
0 % : Aucune action.												
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											X	
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.			X			X			X	X		
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.												
60 % : Arrêté préfectoral.		X					X					
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	X			X	X			X				X
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.												
Résultats	80 %	60 %	40 %	80 %	80 %	40 %	60 %	80 %	40 %	40 %	20 %	80 %

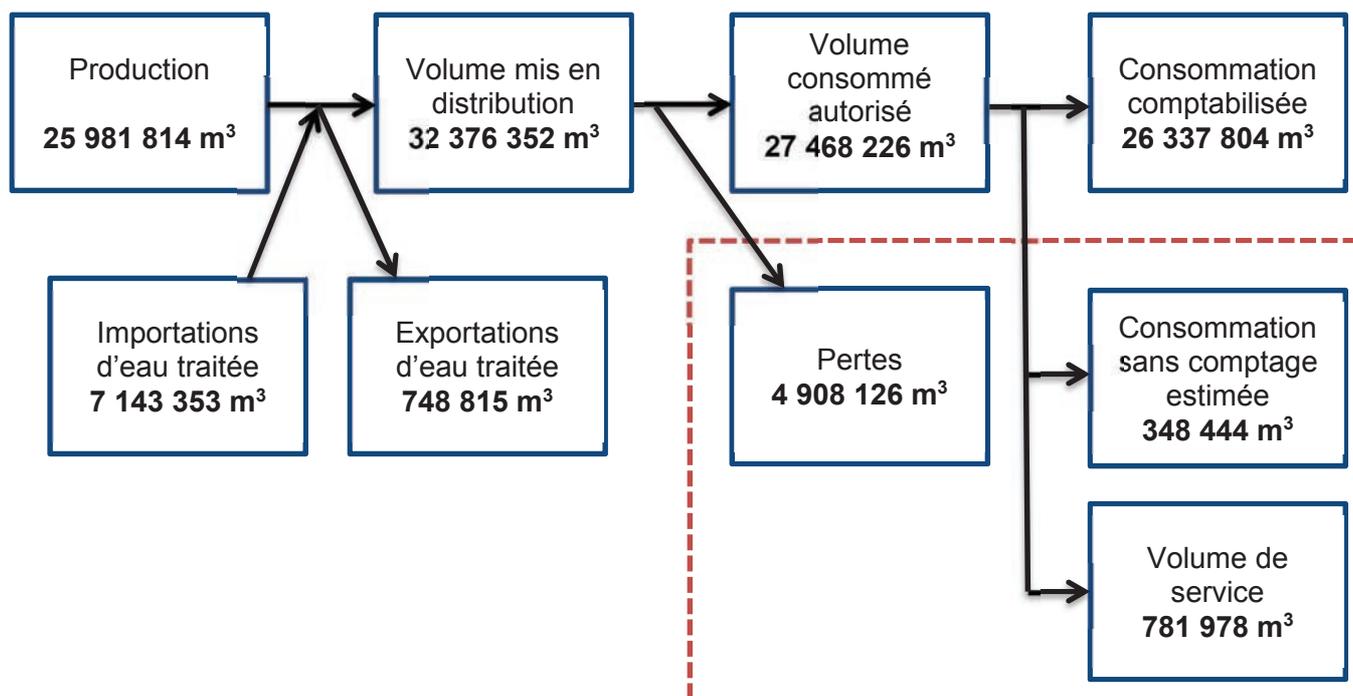
- Le contrôle des forages privés :

Non concerné.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

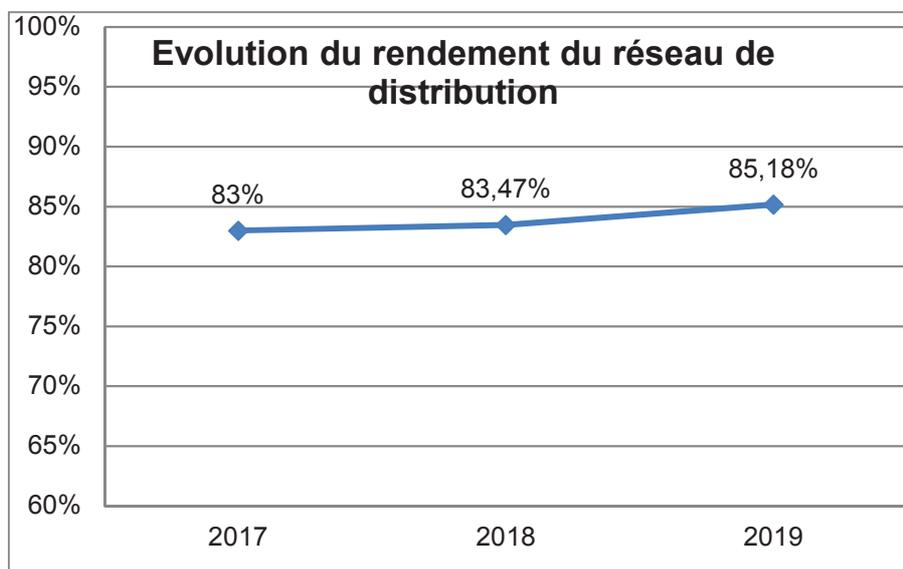
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2019, le rendement du réseau (P104.3) est de 85,18 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par mode de gestion se trouvent en annexe 2.

Les communes de Jouques et Meyreuil n'ont pas atteint le seuil réglementaire de rendement fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

Des plans d'actions, tels que prévu à l'article L.213-10-9 du Code de l'Environnement (article 161 de la loi Grenelle 2 – loi n°2010-788 du 12 juillet 2010), ont été mis en place, afin d'améliorer les performances de ces réseaux.

Des points de mesure de sectorisation, ainsi que des recherches systématiques de fuites, permettent d'identifier progressivement les secteurs où les réseaux sont à réhabiliter ou à renouveler.

En 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 8,4 m³/km/jour

En 2019, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 6,8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

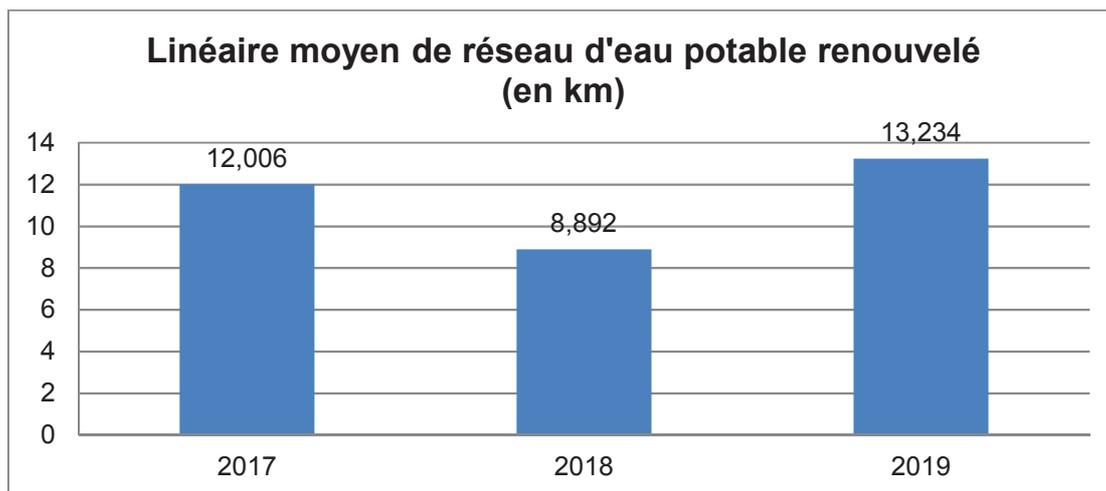
L'indicateur d'indice linéaire de pertes est en baisse par rapport à l'année 2018 : - 6 %, ce qui montre une amélioration du fonctionnement des réseaux à l'échelle du Territoire. Une attention particulière est portée sur l'amélioration du rendement des communes ayant le plus de pertes d'eau sur le réseau.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

- Renouvellement des réseaux :

En 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,67 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire renouvelé était en baisse en 2018, en raison du transfert de la compétence eau potable des communes à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En 2019, les travaux de renouvellement de réseaux sont en progression.

- Connaissance du patrimoine :

En 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 101 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Les programmes de mises à jour de l'ensemble des plans et du Système d'Information Géographique (SIG) du Territoire ont permis une forte amélioration de cet indicateur en 2019, par rapport à l'année 2018 : + 74 %.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes.

○ Communes en Délégation de Service Public :

▪ Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles

13 290 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (appel non surtaxé)

Site internet : eauxdemarseille.fr

▪ SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau

13 300 SALON DE PROVENCE

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Tel : 04 83 06 70 02

Site internet : www.saurclient.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

▪ Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU

Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance

Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière

13 856 AIX EN PROVENCE

Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)

▪ SEERC – SUEZ :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane

13 800 ISTRES

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)

Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

○ Communes en Régie :

▪ Régie des Eaux du Pays d'Aix :

• Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence

185 avenue de Pérouse

13 100 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de l'ex-SIBAM :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2019, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 3,61 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Ce taux est en augmentation de + 18 % par rapport à l'année 2018.

En 2019, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 98,34 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est variable en fonction des communes et compris entre **1 jour et 48 jours**.

En 2019, le taux de réclamations (P155.1) est de 5,95 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et les gestionnaires, à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamations en 2019 est en augmentation de + 231 %, notamment en raison de l'augmentation des réclamations adressées à la Régie des Eaux du Pays d'Aix.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2019 sont de 22 820 261 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2,84 %

Le taux d'impayés est en forte augmentation en 2019 : 1,65 % en 2018.

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

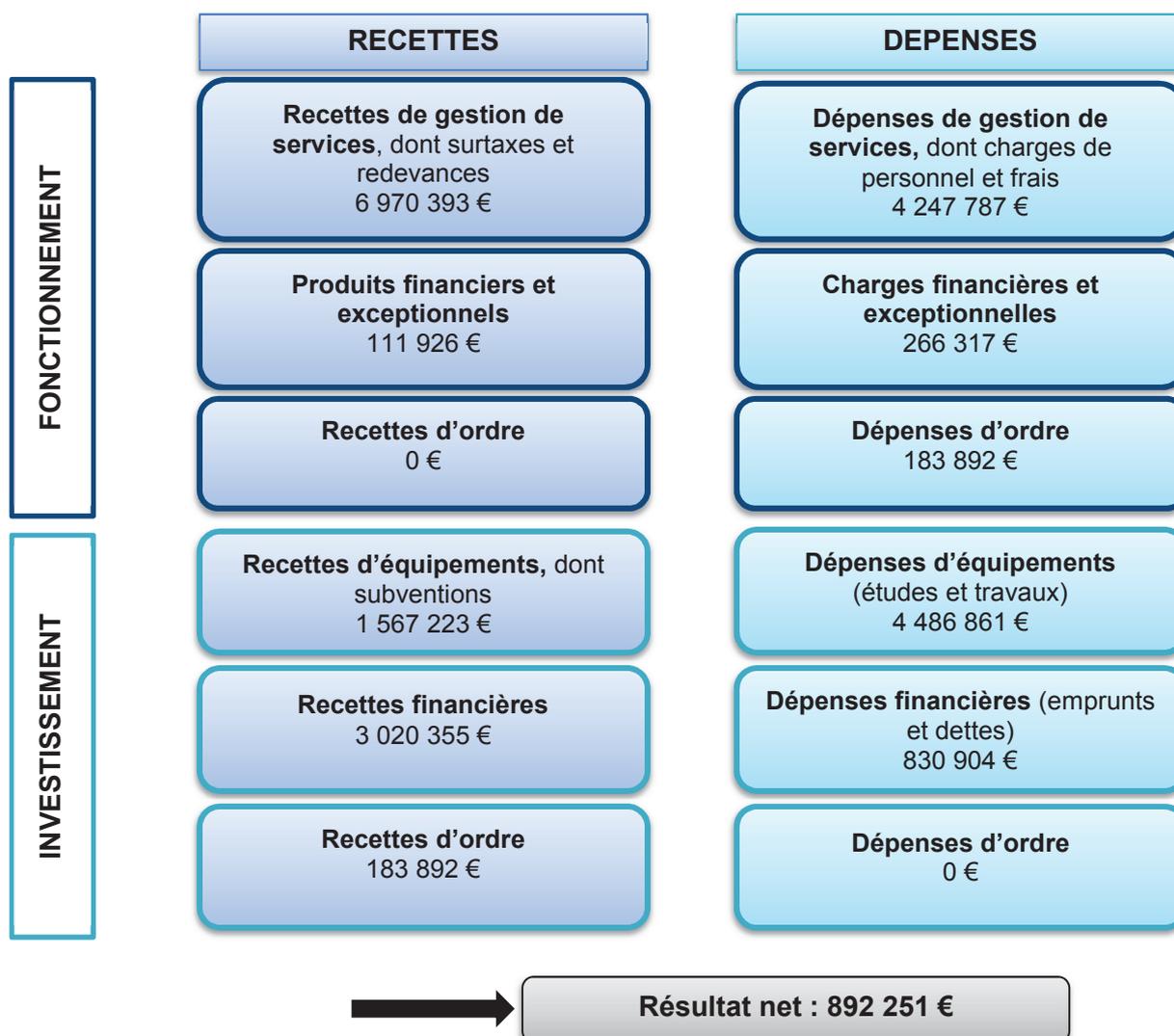
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2019
Montants écrêtés au titre de la loi Warsmann	547 536 €

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2019 :

	Montant en €
Recettes réelles	6 153 652
Dépenses réelles	3 201 970
Epargne brute	2 951 682
Capital restant dû au 31/12/2019	12 160 024
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	4,12 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire :

	Année 2017	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	22 134 616 €	23 380 083 €	24 402 434 €	+ 4,37 %
Charges	23 267 252 €	25 783 023 €	26 187 911 €	+ 1,57 %
Résultat avant impôt	- 1 132 638 €	- 2 680 682 €	- 1 785 477 €	+ 33 %

- Suivi des CARE 2019 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles
Produits	66 420 €	1 242 493 €	1 258 172 €	463 109 €	497 615 €	1 434 200 €
Charges	112 267 €	1 471 353 €	1 232 651 €	462 452 €	526 648 €	1 322 900 €
Résultat avant impôts	- 45 847 €	- 228 860 €	25 521 €	657 €	- 29 033 €	111 300 €

Entité de gestion	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	1 274 879 €	296 924 €	684 816 €	900 523 €	462 245 €	263 966 €
Charges	1 372 472 €	373 268 €	732 772 €	1 047 013 €	617 485 €	284 873 €
Résultat avant impôts	- 97 593 €	- 76 344 €	- 47 956 €	- 146 490 €	- 155 240 €	- 20 907 €

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puylobrier
Produits	3 899 839 €	219 568 €	630 300 €	536 806 €	428 279 €	208 919 €
Charges	3 822 205 €	289 870 €	668 800 €	648 312 €	457 860 €	266 189 €
Résultat avant impôts	77 634 €	- 70 302 €	- 38 500 €	- 111 506 €	- 29 581 €	- 57 270 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Antonin-sur-Bayon	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues
Produits	207 270 €	699 193 €	59 662 €	516 810 €	1 187 377 €	190 318 €
Charges	279 120 €	828 507 €	86 763 €	606 440 €	1 309 881 €	224 954 €
Résultat avant impôts	- 71 850 €	- 129 314 €	- 27 101 €	- 89 630 €	- 122 504 €	- 34 636 €

Entité de gestion	Ventabren	Vitrolles
Produits	887 668 €	5 885 063 €
Charges	1 053 281 €	6 089 575 €
Résultat avant impôts	- 165 613 €	- 204 512 €

- CA 2019 des régies :
 - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019
Produits	22 203 423,51 €
Charges	18 457 067,52 €
Résultat avant impôt	3 746 355,99 €
RESULTAT	3 746 355,99 €

- Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2016	2017	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	5 487 352 €	5 677 962 €	5 601 111 €	10 346 972 €	+ 84 %
Charges	4 679 957 €	4 050 476 €	5 403 380 €	7 497 286 €	+ 38 %
Résultat avant impôt	807 395 €	1 627 486 €	197 731 €	2 849 686 €	+ 1 341 %
RESULTAT	807 795 €	1 627 486 €	197 731 €	2 849 686 €	+ 1 341 %

- Suivi du compte de renouvellement :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles
Dotation 2019	NR	40 265,33 €	39 680,26 €	28 506,98 €	36 569,52 €	16 307,00 €
Dépense 2019	5 028,00 €	36 101,69 €	139 616,50 €	5 106,15 €	16 732,01 €	2 664,00 €
Solde Annuel	NR	4 163,64 €	- 99 936,24 €	23 400,83 €	19 837,51 €	13 643,00 €
Solde cumulé	NR	19 490,87 €	-102 703,08 €	53 627,62 €	44 435,77 €	22 819,00 €

Entité de gestion	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Dotation 2019	44 588,55 €	36 248,00 €	NR	69 891,78 €	3 932,00 €	NR
Dépense 2019	15 338,44 €	3 333,00 €	732,00 €	19 648,35 €	819,00 €	1 359,00 €
Solde Annuel	29 250,11 €	32 915,00 €	NR	50 243,43 €	3 113,00 €	NR
Solde cumulé	- 85 796,47 €	61 831,00 €	NR	202 471,80 €	NR	NR

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puylobier
Dotation 2019	319 879,00 €	17 706,58 €	29 923,00 €	108 133,00 €	15 064,57 €	11 865,00 €
Dépense 2019	257 928,11 €	18 422,73 €	0 €	1 220,00 €	622,31 €	0 €
Solde Annuel	61 950,89 €	- 716,15 €	29 923,00 €	106 913,00 €	14 442,26 €	11 865,00 €
Solde cumulé	61 950,89 €	- 1 053,49 €	61 696,00 €	NR	4 377,35 €	NR

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Antonin-sur-Bayon	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues
Dotation 2019	NR	72 348,00 €	NR	26 090,00 €	52 150,38 €	1 901,00 €
Dépense 2019	9 761,62 €	9 337,00 €	1 684,00 €	12 347,00 €	25 732,71 €	4 187,00 €
Solde Annuel	NR	NR	NR	13 743,00 €	26 417,67 €	- 2 286,00 €
Solde cumulé	NR	NR	NR	90 921,00 €	1 193,85 €	

Entité de gestion	Ventabren	Vitrolles
Dotation 2019	NR	165 568,55 €
Dépense 2019	20 998,00 €	17 214,11 €
Solde Annuel	NR	148 354,44 €
Solde cumulé	NR	196 356,19 €

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2019	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Rendement mini	67,13 %	80,40 %	Oui
Bouc-Bel-Air	Rendement mini	86 %	84,60 %	Non
Cabriès	Rendement mini	65 %	87,30 %	Oui
Châteauneuf-le-Rouge	Rendement mini	89 %	91,20 %	Oui
Coudoux	Rendement mini	88 %	94,50 %	Oui
Eguilles	Rendement mini	80 %	85,40 %	Oui
Fuveau	Rendement mini	82 %	85,70 %	Oui
Jouques	Renouvellement branchement	-	1	Oui
Lambesc	ILVNC max	4,25 à fin 2021	6,60	En cours
La Roque-d'Anthéron	ILP max	6,5	8,70	Non
Le Puy-Ste-Réparate	Rendement mini	83 %	79,90 %	Non
Le Tholonet	Rendement mini	88,2 %	96,6 %	Oui
Les Pennes-Mirabeau	Rendement mini	85 % moyen sur les 3 dernières années	82,40 %	Non
Meyrargues	Rendement mini	83,5 %	83,30 %	Non
Meyreuil	Rendement mini	87,5 % en fin de contrat	68,90 %	En cours
Peynier	Travaux concessifs	430 000 €	Réalisé en début de contrat	Oui
Peyrolles-en-Provence	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	81,60 %	Oui
Puylobier	ILP max	3 sur les 3 dernières années	1,00	Oui
Rognes	Renouvellement branchements	Branchements plomb	1	En cours (reste 1,2 %)
Rousset	Rendement mini	85 %	80,50 %	Oui
St-Antonin-sur-Bayon	ILP max	2,5 moyen sur les 3 dernières années	0,90	Oui
St-Cannat	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	77,00 %	En cours
Trets	ILVNC max	6,12	3,70	Oui
Vauvenargues	ILP max	4,5 sur les 3 dernières années	0,50	Oui
Ventabren	Rendement mini	80 %	71,60 %	Non
Vitrolles	Rendement mini	85 %	85,90 %	Oui

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2019, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 6 383,80 €

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays d'Aix a engagé environ 12 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2019.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2019 sont les suivants :

- 6 745 mètres-linéaire (ml) de travaux d'extension de réseaux, dont notamment les secteurs de La Cride, Les Arnajons, Rousset et les Hautes de Rousset au Puy-Saint-Réparate, ainsi que la RD10 à Ventabren ;
- Construction de la nouvelle usine de potabilisation des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air.

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 1 320 concessions nouvelles ont été créées en 2019, dont 535 branchements neufs.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 2 130 ml de travaux d'extension de réseaux par les régies ;
- Pose de compteurs de sectorisation à Eguilles et Le Tholonet ;
- Pose d'une unité à charbon actif à Saint-Paul-lès-Durance par la Régie des Eaux du Pays d'Aix ;
- Réalisation de travaux d'extension de réseaux par les délégataires, dans le cadre de programme d'aménagement.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2019 sont les suivants :

- 5 311 mètres-linéaire (ml) de travaux de renouvellement et réhabilitation de réseaux.

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux réalisés en 2019 sont les suivants :

- 4 568 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 248 branchements renouvelés par les régies ;
- Renouvellement de 2 965 compteurs ;
- Réparation de 301 fuites sur canalisation ;
- Réparation de 613 fuites sur branchements ;
- 6 131 559 € de dépenses au titre des programmes de renouvellement des contrats de délégations de service public.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

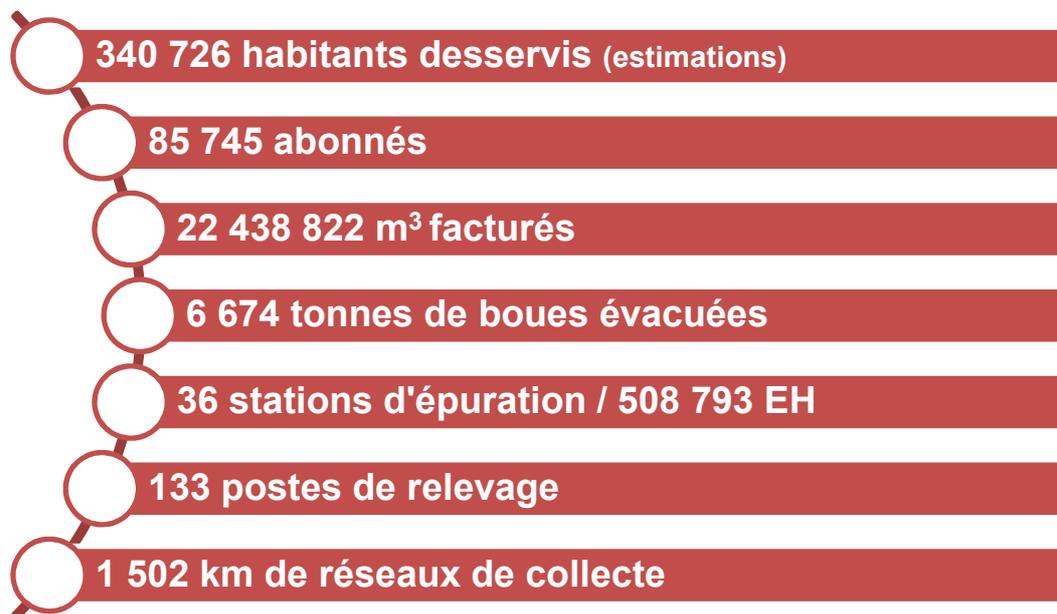
Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les propositions des délégataires, suite aux investigations menées sur le terrain. Ce programme a pour objectif principal une réduction des fuites et une amélioration du rendement du réseau.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2020 sont les suivants :

- Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque ;
- Etablissement d'un schéma directeur d'eau potable sur le périmètre de la Régie du Bassin Minier et du Garlaban ;

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

- Intégration du système de collecte des eaux usées de la commune de Fuveau et de la station d'épuration intercommunale Rives Hautes, traitant les eaux usées des communes de Gréasque et Fuveau, à la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA), à partir du 01/11/2019 ;
- Mise en service de la nouvelle station d'épuration de la commune de Rognes le 23 juillet 2019.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2019, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 1 502,25 km

Le linéaire de réseau 2019 est en augmentation de + 1,5 % par rapport à l'année 2018. Il comporte 2,51 km de réseau unitaire et 1 499,74 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en 2019 en m ³	Lieu du rejet
Aix La Pioline	165 000	Boues activées	NR	Arc
Aix Ouest	30 000	Secondaire	NR	Arc
Beaurecueil	500	Lit bactérien	14 235	Ruisseau Brancaï / Arc
Bouc-Bel-Air – Simiane-Collongue	20 000	Boues activées aération prolongée	1 578 882	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Lagremeuse	8 033	Boues activées faible charge	629 240	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Parc Club	150	Boues activées faible charge		Grand Vallat / Arc
Châteauneuf-le-Rouge	2 600	Secondaire	NR	Arc
Coudoux-Ventabren-Velaux	8 000	Boues activées + traitement azote/phosphore	835 906	Arc
Eguilles	8 667	Boues activées	523 180	Arc
Rives Hautes (Fuveau-Gréasque)	12 000	Boues activées aération prolongée	393 771	Arc
Gardanne	50 000	Boues activées	NR	Vallat de cauvet
Jouques	4 000	-	169 956	Le Réal / Durance
Lambesc	13 500	Boues activées faible charge	375 998	Le Bourely / Touloubre
La Roque-d'Anthéron	12 000	Biologique procédé « organica »	349 733	Durance
Le Puy-Ste-Réparate	5 600	Boues activées moyenne charge	339 457	Durance
Le Puy-Ste-Réparate - Saint-Canadet	250	Lit bactérien		Durance
Meyrargues	3 333	Boues activées faible charge	157 865	Grand Vallat / Durance
Meyreuil	9 700	Boues activées + traitement azote/phosphore	430 983	La Luynes / Arc
Peynier Village	3 000	Boues activées faible charge	129 588	Roubine / Arc
Peynier Hameau des Michels	300	Décantation/digestion anaérobie		Roubine / Arc

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en 2019 en m ³	Lieu du rejet
Peyrolles-en-Provence	6 000	Boues activées aération prolongée	251 100	Durance
Puylobier	1 500	Lit bactérien	31 580	Arc
Rognes nouvelle STEP	3 500	Boues activées	114 008	Durance
Rognes lagune	280	Lagunage		Durance
Rousset Village	12 000	Boues activées aération prolongée	499 408	Arc
Rousset STEP industrielle	8 333	Industrielle 6 filières (biologique + physico-chimique)	1 331 985	Arc
St-Antonin-sur-Bayon	50	Lit Macrophyte	NR	Le Bayon / Arc
St-Cannat	5 000	-	336 298	Budéou / Touloubre
St-Estève-Janson	750	Lit Macrophyte	NR	Durance
St-Marc-Jaumegarde (STEP des Bonfillons)	150	Filtres plantés	NR	Arc
St-Paul-lès-Durance	1 300	Lagunage	NR	Sol – BV Durance
Trets	14 000	Boues activées faible charge	654 803	La Gardi / Arc
Vauvenargues	600	Filtres plantés	18 980	La Cause / Arc
Venelles Nord	1 000	Lit bactérien	NR	Durance
Venelles Sud	9 500	Secondaire	NR	Touloubre
Vitrolles	120 000	Boues activées faible charge	4 082 127	La Cadière

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

102 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aix

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2019
Curage préventif	147 888 ml
Curage curatif / débouchages	19 678 ml
Inspections télévisées (ITV)	50 205 ml
Fumigation	22 473 ml

8,52 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs a un peu augmenté par rapport à 2018 : + 1,67 %.

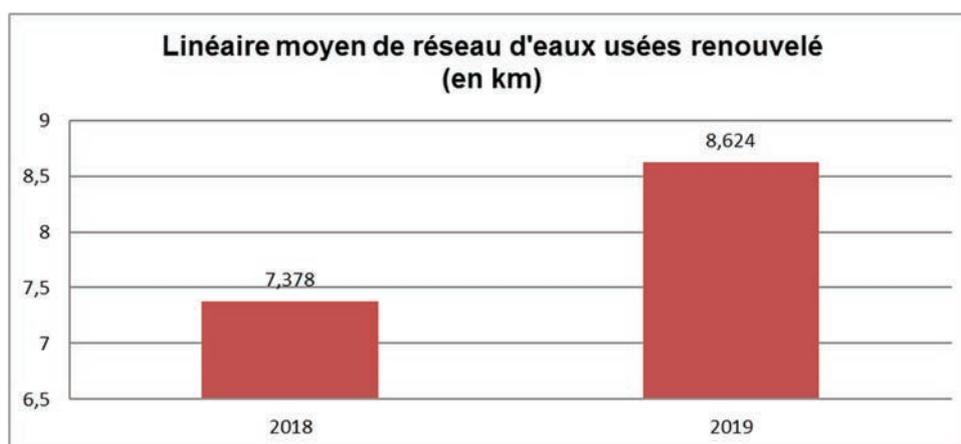
- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseaux d'assainissement est soumis à d'importantes entrées d'Eaux Claires Parasites (ECP), se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les systèmes de collecte des eaux usées et en entrée des stations d'épuration.

Afin de lutter contre ce dysfonctionnement, plusieurs diagnostics complets du système de collecte et modélisations hydrauliques ont été réalisés, notamment à Bouc-Bel-Air, Coudoux-Ventabren et Trets. Des inspections télévisuelles et essais à la fumée sont également réalisés régulièrement afin d'identifier les problèmes d'étanchéité et les mauvais raccordement (eaux pluviales sur eaux usées).

En 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,57 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire de réseau renouvelé chaque année est en progression de + 17 % entre 2018 et 2019.

En 2019, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 74 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2019, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 94,88 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

En 2018, la Police de l'Eau (DDTM 13) avait jugé non-conforme le système de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue.

Au regard des déversements observés en 2019 sur les systèmes de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, Les Pennes-Mirabeau et Meyreuil-Le Pontet, ceux-ci sont jugés non conformes par le Territoire du Pays d'Aix pour l'année 2019. Ces non-conformités devront être confirmées par la DDTM 13.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 61 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau.

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau :

Année	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	310 361	2,15

3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Conformités 2018 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2019 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	Système d'assainissement non conforme : Venelles Nord	96,17 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Systèmes d'assainissement non conformes : Châteauneuf-le-Rouge et Meyreuil-Le Pontet	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	Systèmes d'assainissement non conformes : Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux/Ventabren/Velaux, Eguilles, Jouques, Meyreuil-Le Pontet, Puylobier et Venelles Nord.	98,10 %

Les stations d'épuration de Rives Hautes (Fuveau-Gréasque) et La Roque d'Anthéron ont été jugées non conformes en autosurveillance, suite à des contrôles inopinés réalisés en 2019 par la Police de l'Eau. Le Territoire du Pays d'Aix juge donc ces systèmes non conformes au titre de l'indicateur P204.3.

L'ensemble des systèmes d'assainissement du Territoire du Pays d'Aix non cités précédemment est jugé conforme à la réglementation.

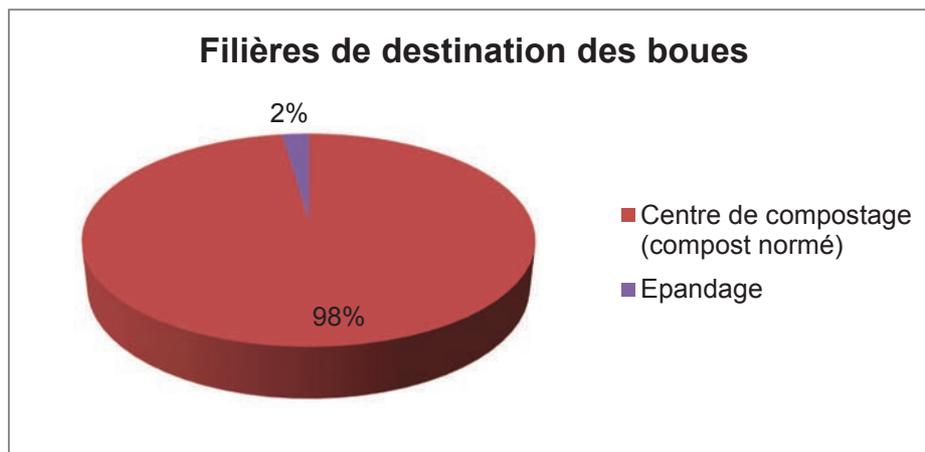
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

6 674 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2019 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes.

- Communes en Délégation de Service Public :

- Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles
 13 290 AIX EN PROVENCE
 Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15
 Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (appel non surtaxé)
 Site internet : eauxdemarseille.fr

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau
 13 300 SALON DE PROVENCE
 Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
 Tel : 04 83 06 70 02
 Site internet : www.saurclient.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
 Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
 Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
 13 856 AIX EN PROVENCE
 Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)

- SEERC – SUEZ :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :

- Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de l'ex-SIBAM :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2019, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 99,81 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,09 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2019, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,51 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Cet indicateur est en baisse par rapport à l'année 2018 de – 66 %, montrant une amélioration du service rendu aux abonnés.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2019 sont de 22 438 822 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

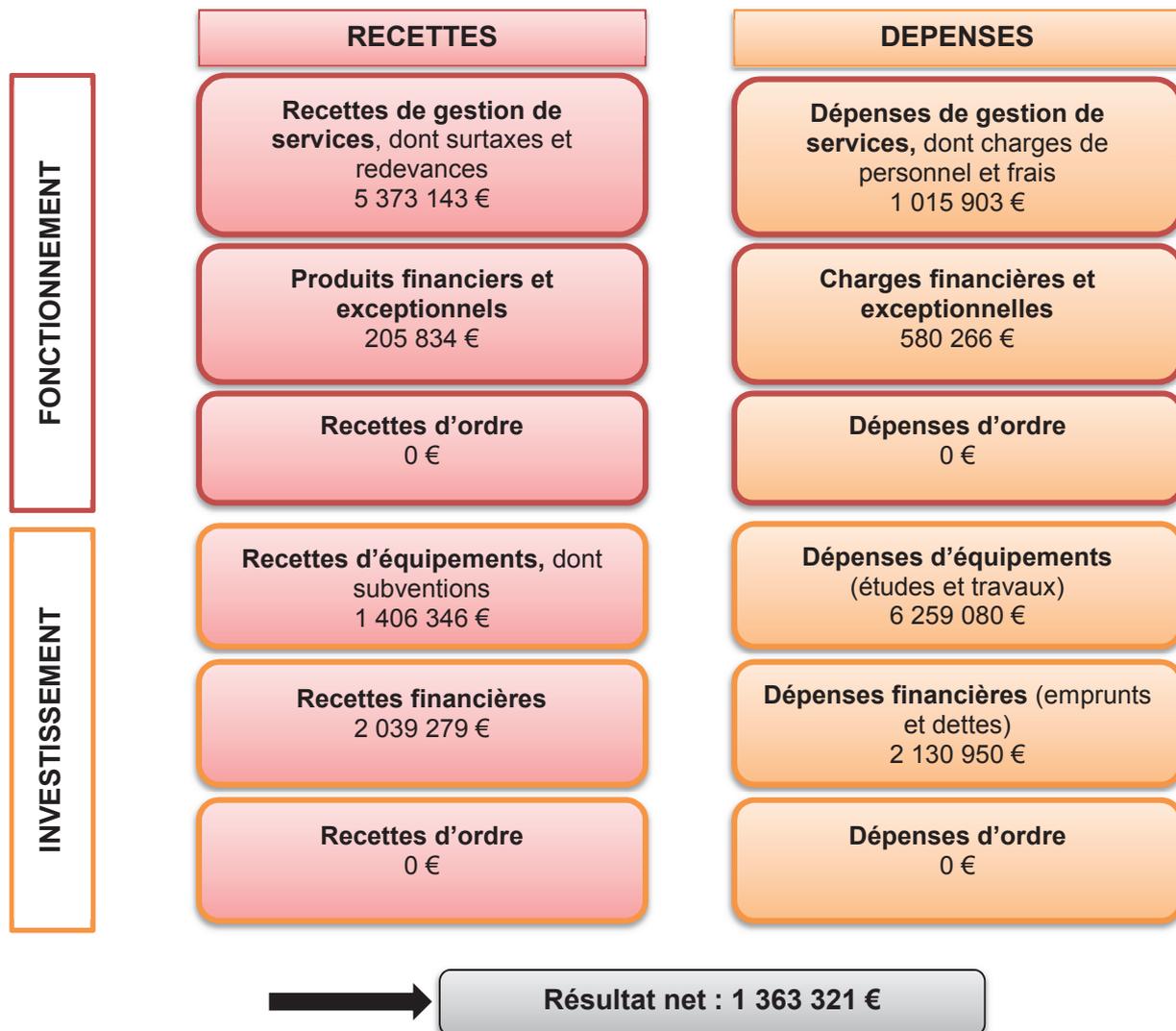
3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2019 (P257.0) est de 1,55 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2019 :

	Montant en €
Recettes réelles	4 326 170
Dépenses réelles	1 533 330
Epargne brute	2 792 840
Capital restant dû au 31/12/2019	19 422 527
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	6,95 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire :

	Année 2017	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	12 117 922 €	11 911 176 €	15 555 974 €	+ 31 %
Charges	12 952 831 €	13 440 522 €	18 265 862 €	+ 36 %
Résultat avant impôt	- 844 887 €	- 1 628 809 €	- 2 709 889 €	- 66 %

- Suivi des CARE 2019 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux
Produits	22 346 €	576 230 €	560 493 €	554 106 €	84 266 €	327 411 €
Charges	38 083 €	579 906 €	750 713 €	691 070 €	88 938 €	491 884 €
Résultat avant impôts	- 15 737 €	- 3 676 €	- 190 220 €	- 136 964 €	- 4 672 €	- 164 473 €

Entité de gestion	Eguilles	Fuveau	STEP Rives Hautes – Fuveau / Gréasque	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc
Produits	605 895 €	260 361 €	552 789 €	219 740 €	429 618 €	402 965 €
Charges	697 991 €	384 818 €	565 218 €	273 270 €	512 591 €	615 310 €
Résultat avant impôts	- 92 096 €	- 124 457 €	- 12 429 €	- 53 530 €	- 82 973 €	- 212 345 €

Entité de gestion	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier
Produits	296 151 €	155 081 €	1 389 735 €	116 815 €	493 500 €	160 325 €
Charges	411 303 €	180 923 €	1 890 097 €	204 010 €	527 900 €	272 164 €
Résultat avant impôts	- 115 152 €	- 25 842 €	- 500 362 €	- 87 195 €	- 34 400 €	- 111 839 €

Entité de gestion	Peyrolles	Puyloubier	Rognes	Rousset	Rousset STEP industrielle	Saint-Cannat
Produits	323 676 €	105 258 €	143 470 €	751 467 €	3 343 668 €	258 650 €
Charges	400 948 €	163 473 €	164 530 €	1 102 028 €	3 199 638 €	272 120 €
Résultat avant impôts	- 77 272 €	- 58 215 €	- 21 060 €	- 350 561 €	144 030 €	- 13 470 €

Entité de gestion	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles
Produits	573 072 €	30 465 €	89 920 €	2 728 500 €
Charges	763 814 €	42 096 €	104 626 €	2 876 400 €
Résultat avant impôts	- 190 742 €	- 11 631 €	- 14 706 €	- 147 900 €

- CA 2019 des régies :
 - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019
Produits	20 975 512,09 €
Charges	17 264 421,71 €
Résultat avant impôt	3 711 090,38 €
RESULTAT	3 711 090,38 €

- Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2017	2018	2019	Ecart année N-1
Produits	2 068 359 €	2 180 102 €	3 464 620 €	+ 58 %
Charges	1 114 960 €	2 724 519 €	3 357 741 €	+ 23 %
Résultat avant impôt	953 399 €	- 544 417 €	106 879 €	+ 120 %
RESULTAT	953 399 €	- 544 417 €	106 879 €	+ 120 %

- Suivi du compte de renouvellement :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux
Dotation 2019	2 849 €	29 556 €	83 303 €	68 509 €	2 606 €	41 798 €
Dépense 2019	0 €	36 537 €	23 556 €	275 022 €	7 902 €	49 674 €
Solde Annuel	2 849 €	- 6 980 €	59 747 €	- 206 513 €	- 5 296 €	- 7 876 €
Solde cumulé	NR	17 362 €	NR	- 204 373 €	3 408 €	23 796 €

Entité de gestion	Eguilles	Fuveau	STEP Rives Hautes – Fuveau / Gréasque	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc
Dotation 2019	110 730 €	11 602 €	NR	33 835 €	29 068 €	54 071 €
Dépense 2019	251 311 €	1 183 €	39 478 €	21 065 €	20 494 €	22 256 €
Solde Annuel	- 140 581 €	10 419 €	NR	12 770 €	8 574 €	31 815 €
Solde cumulé	- 216 871 €	45 034 €	NR	48 869 €	NR	116 789 €

Entité de gestion	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier
Dotation 2019	17 377 €	1 774 €	37 263 €	7 124 €	13 695 €	NR
Dépense 2019	20 881 €	14 689 €	15 443 €	2 241 €	3 510 €	55 844 €
Solde Annuel	- 3 503 €	- 12 915 €	21 820 €	4 882 €	10 185 €	NR
Solde cumulé	30 144 €	- 12 205 €	NR	22 914 €	25 073 €	NR

Entité de gestion	Peyrolles	Puyloubier	Rognes	Rousset	Rousset STEP industrielle	Saint-Cannat
Dotation 2019	20 012 €	0 €	2 084 €	NR	264 074 €	41 712 €
Dépense 2019	14 302 €	0 €	951 €	361 079 €	152 166 €	3 209 €
Solde Annuel	5 710 €	0 €	1 133 €	NR	111 908 €	38 503 €
Solde cumulé	NR	0 €	- 7 621 €	NR	- 598 649 €	115 829 €

Entité de gestion	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles
Dotation 2019	54 950 €	1 098 €	0 €	224 442 €
Dépense 2019	93 382 €	4 422 €	0 €	215 886 €
Solde Annuel	- 38 432 €	- 3 324 €	0 €	8 556 €
Solde cumulé	- 8 343 €	NR	0 €	98 271 €

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2019	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Curage préventif	10 % du linéaire/an	9,7 %	97 %
Bouc-Bel-Air	Curage préventif ITV Fumigation	17 % du linéaire / an 8 % du linéaire / an 6 500 ml / an moyen	24 % 22 % 0 ml	Oui Oui En cours
STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Curage préventif ITV Fumigation	33 % du linéaire / an 100 % fin de contrat 100 % fin de contrat	80 % 56 % 9 %	Oui En cours En cours
Cabriès	Curage préventif ITV Fumigation	20 % du linéaire / an 45 600 ml fin de contrat 45 600 ml fin de contrat	21,5 % 4 138 ml 11 722 ml	Oui En cours En cours
Coudoux	Curage préventif	15 % du linéaire/an	14,9 %	99 %
Eguilles	Indice P202.2B	105 points mini en 2021	29 points	En cours
Fuveau	Curage préventif	15 % du linéaire/an	31 %	Oui
Jouques	Curage préventif	20 % du linéaire/an	2 000 ml	Oui
Lambesc	Curage préventif ITV Fumigation	40 000 ml fin de contrat 16 000 ml fin de contrat 10 000 ml fin de contrat	4 132 ml 915 ml 0 ml	En cours
La Roque d'Anthéron	Curage préventif	10 % du linéaire/an	12,5 %	Oui
Le Puy-Ste-Réparate	Curage préventif ITV	5 % du linéaire / an 5 % du linéaire / an	6,9 % 3,5 %	Oui 70 %
Le Tholonet	Curage préventif	10 % du linéaire/an	9,7 %	97 %
Les Pennes-Mirabeau	Curage préventif Dératisation/désinsectisation ITV Fumigation Renouvellement branchements	16 200 ml / an moyen 2 355 ml / an 2 355 ml / an 1 000 ml / an moyen 70 fin de contrat	15 120 ml 2 365 ml 2 754 ml 1 020 ml 59	93 % Oui Oui Oui Non
Meyrargues	Curage préventif	15 % du linéaire/an en moyenne	13 %	87 %
Meyreuil	Curage préventif	1 750 ml/an	1 934 ml	Oui
Peynier	Travaux concessifs	150 000 € de dépenses	100 %	Oui
Peyrolles-en-Provence	Curage préventif	20 % du linéaire/an	23 %	Oui
Puylobier	Curage préventif Dératisation/désinsectisation ITV Fumigation	1 350 ml / an moyen 450 ml / an 900 ml / an 450 ml / an moyen	148 % 155 % 150 % 0	Oui Oui Oui En cours
Rognes	Curage préventif	15 % du linéaire/an	16,4 %	Oui
Rousset STEP industrielle	Bilan carbone	Réalisation du bilan et suivi annuel	Oui	Oui
Rousset	Plans et inventaire	Mise à jour annuelle	Oui	Oui

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2019	Atteinte des objectifs
St-Cannat	Curage préventif	2 850 ml / an moyen	92,6 %	En cours
	ITV	600 ml / an moyen	101 %	Oui
	Fumigation	300 ml / an moyen	563 %	Oui
Trets	Curage préventif	5 622 ml / an moyen	125 %	Oui
	ITV	18 000 ml fin de contrat	132 %	Oui
	Fumigation	21 000 ml fin de contrat	119 %	Oui
Vauvenargues	Curage préventif	10% du linéaire/an	5,5 %	55 %
	ITV	12% fin de contrat	0	En cours
	Dératisation/désinsectisation	12% fin de contrat	0	En cours
	Fumigation	12% fin de contrat	0	En cours
Ventabren	Curage préventif	10% du linéaire/an	13,6 %	Oui
	ITV	200 ml/an	0	En cours
Vitrolles	ITV	7 135 ml/an	7 801 ml	Oui
	Fumigation	7 135 ml/an	8 138 ml	Oui

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2019, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 1 978,36 €

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays d'Aix a engagé plus de 16 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2019.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2019 sont les suivants :

- 13 072 mètres-linéaire (ml) de travaux d'extension de réseaux, dont notamment les secteurs de La Cride, Les Arnajons, Rousset et les Hautes de Rousset au Puy-Saint-Réparate, ainsi que la RD10 à Ventabren ;
- Construction de la nouvelle station d'épuration de Rognes.

3.9.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 556 branchements neufs ont été créés en 2019.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 3 002 ml de travaux d'extension de réseaux par les régies ;
- Création d'un poste de relevage à Eguilles ;
- Réalisation de travaux de mise en séparatif, notamment la rue des Alexis à Eguilles ;
- Réalisation de travaux d'extension de réseaux par les délégataires, dans le cadre de programme d'aménagement.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2019 sont les suivants :

- 5 401 mètres-linéaire (ml) de travaux de renouvellement et réhabilitation de réseaux.

3.9.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux réalisés en 2019 sont les suivants :

- 2 770 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 148 branchements renouvelés par les régies ;
- Renouvellement de 60 compteurs ;
- Réparation de casses sur canalisations et branchements ;
- 5 594 376 € de dépenses au titre des programmes de renouvellement des contrats de délégations de service public.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

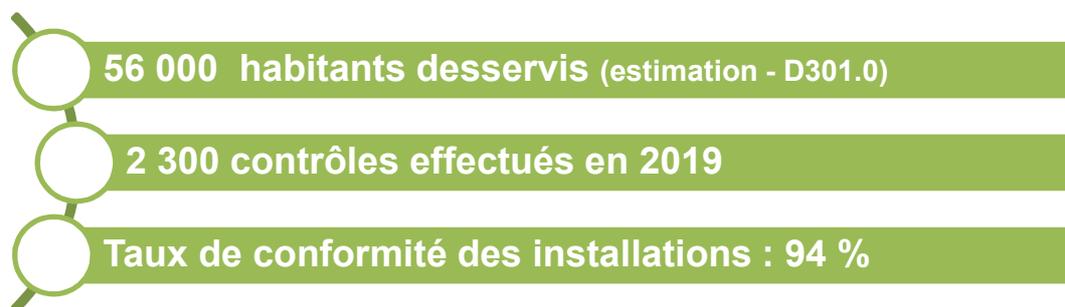
Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les propositions des délégataires, suite aux investigations menées sur le terrain. Ce programme a pour objectif principal une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites sur les systèmes de collecte.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2020 sont les suivants :

- Renouvellement de 400 ml du collecteur principal avenue d'Aix à Puyloubier ;
- Dernière tranche de l'opération de réhabilitation du réseau de Simiane-Collongue : 3 413 ml en chemisage et 230 ml en tranchée ouverte ;
- Extension de réseau rue du Grand Jas à La Roque d'Anthéron ;
- Etablissement d'un schéma directeur assainissement pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019



4.2. FAITS MARQUANTS

En 2019, il a été constaté une augmentation de 4% du nombre de contrôles de conception réalisés par rapport à 2018 et notamment pour ce qui concerne les cas de réhabilitation.

Par ailleurs, il est noté une diminution de 8,7% du nombre de demandes de contrôles de bon fonctionnement réalisés dans le cadre de transactions immobilières.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aix existe depuis 2004. Le parc des installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Pays d'Aix est composé de :

- 24 100 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de :
 - 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 Equivalent-Habitants
 - 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 Equivalent-Habitants
- Conseil aux usagers.

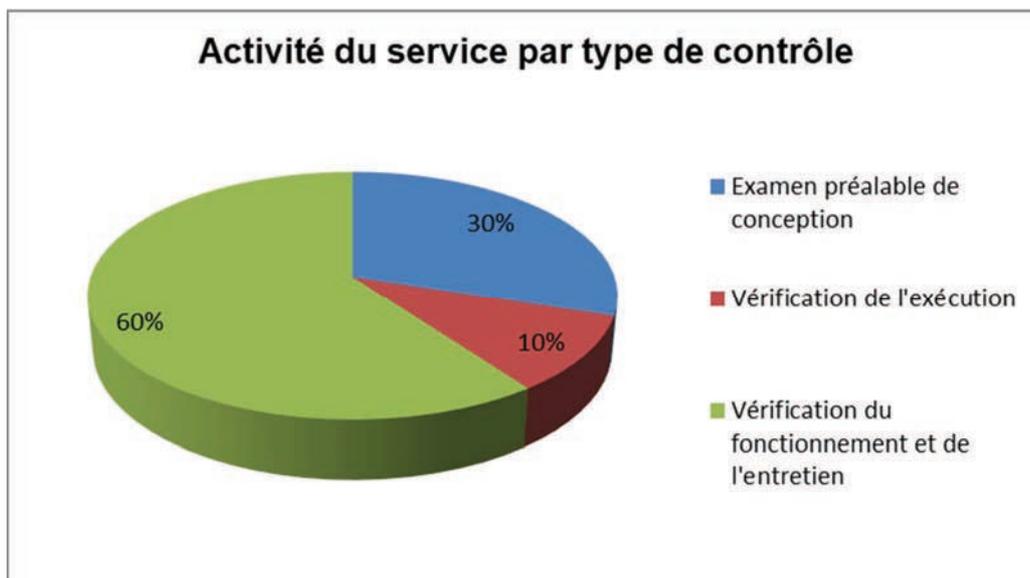
En 2019, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 80 points

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	20		X
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations(VP.172)	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations(VP.173)	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange(VP.174)	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	Depuis la création du service
Examen préalable de conception (DC.332)	327	338	9 160
Vérification de l'exécution (DC.333)	307	287	5 255
Vérification du fonctionnement et de l'entretien (VP.334)	1 744	1 675	36 809



4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité depuis 2012 (VP.166) = 5198
- Autres installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 6 631
- Nombre total d'installations contrôlées depuis 2012 (VP.167) = 12 579
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation depuis 2012 (DC.320) = 105
- Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 640
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis 2012 (DC.322) = 5
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 189

En 2019, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 94 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

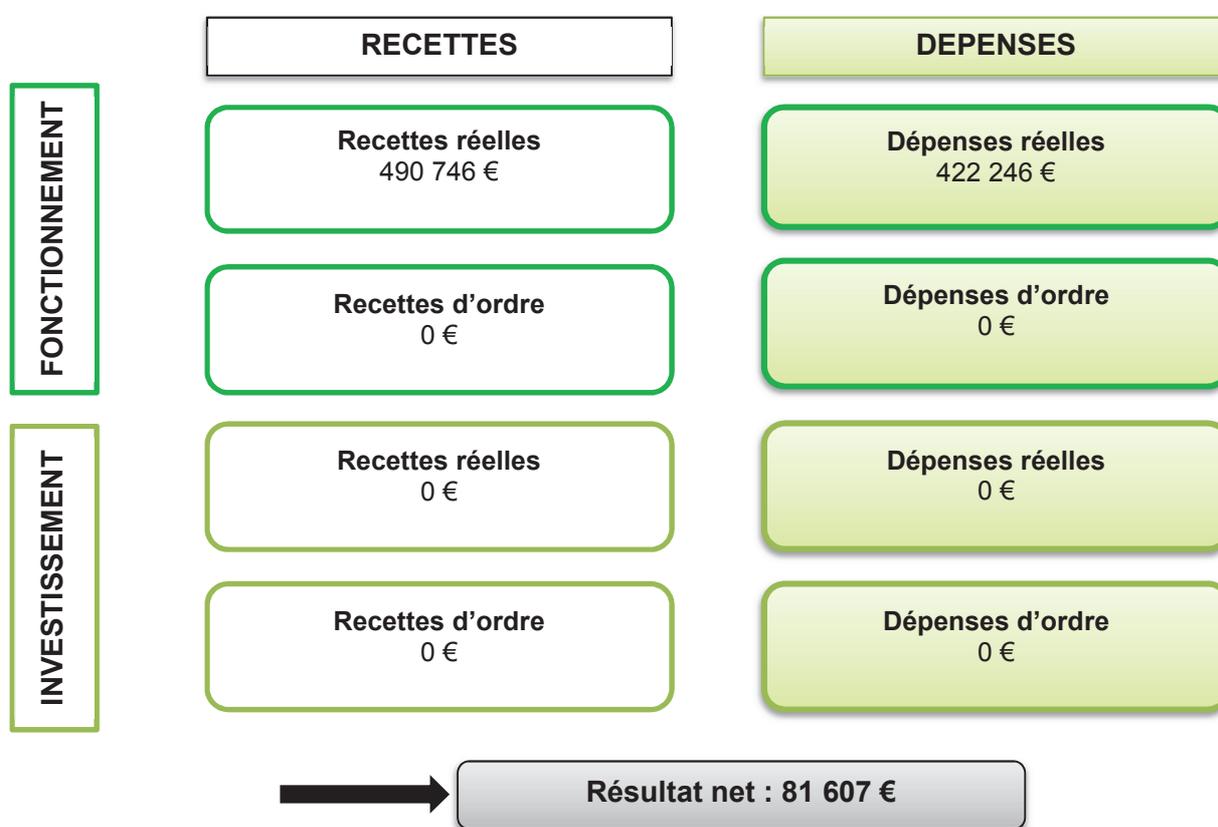
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil n° 2017_CT2_518 du 14/12/2017 applicable depuis le 01/01/2018. Le service est non assujéti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles	164 €
Contrôle de conception d'installations à réhabiliter	128 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	246 €
Contrôle de bonne exécution d'installations à réhabiliter	192 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	110 € ou 160 € (si diagnostic réalisé à la demande de l'utilisateur, vente ou demande d'urbanisme)
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	260 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service **(DC.197)** sont les suivantes :

- Service obligatoire :
 - Recettes de gestion courante : 347 746 € ;
 - Autres recettes : 143 000 € ;
- Service facultatif : sans objet.

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Non concerné pour l'année 2019.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

Le mode de calcul à compter du 1^{er} janvier 2020 se conforme strictement à la fiche SISPEA : « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc plus multipliées par deux. La conséquence est une augmentation mécanique des tarifs liée au mode de calcul et sans impact sur le prix à l'utilisateur.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2020 :

Distribution de l'eau	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau		Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 5,5 %)
	Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Préservation des ressources en eau		
Aix en Provence			29,12 €	161,18 €	4,90 €	32,40 €	1,8967 €	2,0010 €
Beaurecueil	81,60 €	81,60 €	10,00 €	86,40 €	4,80 €	32,40 €	2,4733 €	2,6094 €
Bouc Bel Air	40,54 €	73,03 €	3,52 €	24,00 €	9,60 €	32,40 €	1,5258 €	1,6097 €
Cabriès	39,62 €	201,73 €	- €	39,60 €	12,00 €	32,40 €	2,7113 €	2,8604 €
Châteauneuf le Rouge	20,98 €	155,68 €	6,12 €	38,40 €	- €	32,40 €	2,1131 €	2,2294 €
Coudoux	30,64 €	84,46 €	- €	102,15 €	4,80 €	32,40 €	2,1204 €	2,2370 €
Eguilles	61,81 €	140,36 €	- €	48,00 €	10,80 €	32,40 €	2,4448 €	2,5793 €
Fuveau	35,80 €	157,98 €	17,38 €	22,33 €	9,60 €	32,40 €	2,2958 €	2,4220 €
Gardanne			30,00 €	122,71 €	4,90 €	32,40 €	1,5834 €	1,6705 €
Gréasque			47,99 €	172,10 €	- €	32,40 €	2,1041 €	2,2198 €
Jouques	54,00 €	118,80 €	- €	27,44 €	7,20 €	32,40 €	1,9987 €	2,1086 €
La Roque d'Anthéron	43,24 €	140,29 €	28,61 €	29,98 €	14,40 €	32,40 €	2,4077 €	2,5401 €
Lambesc	32,92 €	117,88 €	- €	52,80 €	4,80 €	32,40 €	2,0066 €	2,1170 €

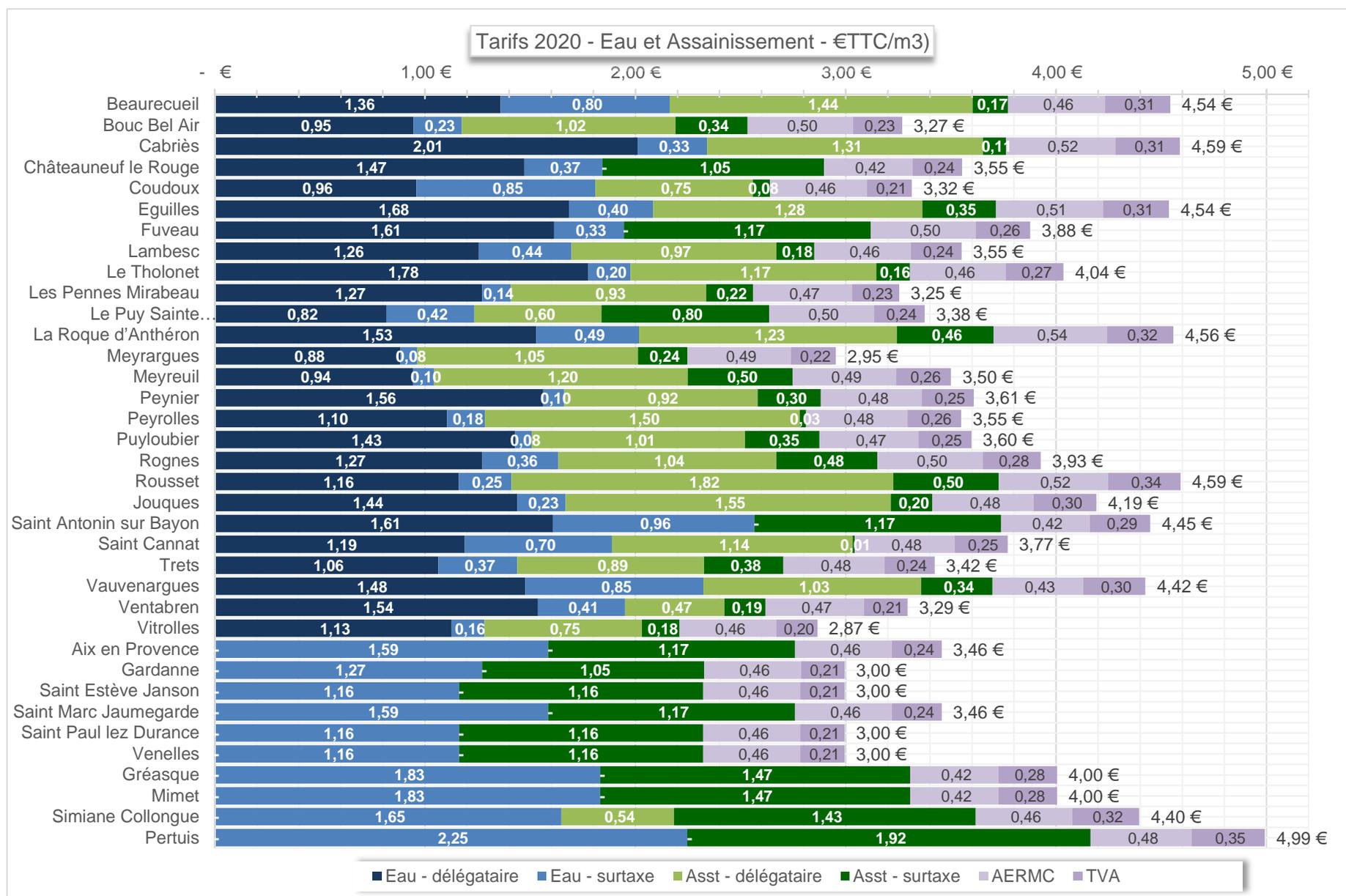
Distribution de l'eau	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau		Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 5,5 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution		
Le Puy Sainte Réparate	17,88 €	80,30 €	2,00 €	48,00 €	9,34 €	32,40 €	1,5827 €	1,6697 €
Le Tholonet	17,42 €	195,78 €	- €	24,00 €	4,32 €	32,40 €	2,2826 €	2,4082 €
Les Pennes Mirabeau	10,00 €	142,68 €	- €	16,42 €	6,00 €	32,40 €	1,7291 €	1,8242 €
Meyrargues	14,78 €	91,33 €	- €	9,60 €	8,40 €	32,40 €	1,3043 €	1,3760 €
Meyreuil	21,80 €	91,55 €	- €	12,00 €	8,40 €	32,40 €	1,3846 €	1,4607 €
Mimet			47,99 €	172,10 €	- €	32,40 €	2,1041 €	2,2198 €
Pertuis			64,50 €	205,20 €	7,20 €	32,40 €	2,5775 €	2,7193 €
Peynier	14,48 €	172,99 €		12,00 €	7,20 €	32,40 €	1,9923 €	2,1018 €
Peyrolles	15,56 €	117,02 €	- €	21,60 €	7,32 €	32,40 €	1,6159 €	1,7047 €
Puylobier	50,00 €	121,32 €	- €	9,60 €	6,00 €	32,40 €	1,8277 €	1,9282 €
Rognes	39,98 €	112,81 €	5,00 €	38,40 €	9,72 €	32,40 €	1,9859 €	2,0952 €
Rousset	10,80 €	128,48 €	- €	30,00 €	12,00 €	32,40 €	1,7807 €	1,8786 €
Saint Antonin sur Bayon	32,16 €	160,81 €	47,56 €	67,42 €	- €	32,40 €	2,8362 €	2,9922 €
Saint Cannat	9,36 €	133,37 €	- €	84,00 €	6,60 €	32,40 €	2,2144 €	2,3362 €
Saint Estève Janson			12,40 €	127,16 €	4,90 €	32,40 €	1,4738 €	1,5549 €
Saint Marc Jaumegarde			29,12 €	161,18 €	4,90 €	32,40 €	1,8967 €	2,0010 €
Saint Paul lez Durance			12,40 €	127,16 €	4,90 €	32,40 €	1,4738 €	1,5549 €
Simiane Collongue			32,03 €	165,83 €	4,46 €	32,40 €	1,9560 €	2,0635 €
Trets	39,14 €	88,55 €	13,16 €	31,84 €	7,20 €	32,40 €	1,7691 €	1,8664 €
Vauvenargues	21,62 €	155,65 €	15,20 €	86,40 €	1,20 €	32,40 €	2,6039 €	2,7471 €
Venelles			12,40 €	127,16 €	4,90 €	32,40 €	1,4738 €	1,5549 €
Ventabren	10,60 €	173,94 €	7,68 €	42,00 €	6,00 €	32,40 €	2,2718 €	2,3968 €
Vitrolles	5,20 €	130,14 €	- €	18,60 €	4,80 €	32,40 €	1,5928 €	1,6804 €

- Récapitulatif des prix de l'assainissement Tarifs au 1^{er} janvier 2020 :

Collecte et traitement des eaux usées	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 10 %)
	Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable		
Aix en Provence	- €	- €	2,50 €	138,31 €	18,000 €	1,3234 €	1,4558 €
Beaurecueil	21,08 €	151,80 €	- €	20,14 €	18,000 €	1,7585 €	1,9343 €
Bouc Bel Air	17,70 €	104,20 €	1,52 €	39,60 €	18,000 €	1,5085 €	1,6593 €
Cabriès	- €	157,40 €	- €	13,20 €	18,000 €	1,5717 €	1,7289 €
Châteauneuf le Rouge	- €	- €	11,80 €	114,72 €	18,000 €	1,2043 €	1,3248 €
Coudoux	16,92 €	72,92 €	- €	9,77 €	18,000 €	0,9801 €	1,0781 €
Eguilles	43,88 €	109,68 €	- €	42,00 €	18,000 €	1,7797 €	1,9596 €
Fuveau	- €	- €	2,50 €	138,31 €	18,000 €	1,3234 €	1,4558 €
Gardanne	- €	- €	11,80 €	114,72 €	18,000 €	1,2043 €	1,3248 €
Gréasque	- €	- €	48,34 €	128,40 €	18,000 €	1,6228 €	1,7851 €
Jouques	57,50 €	128,04 €		23,78 €	18,000 €	1,8944 €	2,0838 €
La Roque d'Anthéron	43,26 €	103,81 €	25,14 €	29,94 €	18,000 €	1,8346 €	2,0181 €
Lambesc	24,98 €	91,90 €	- €	21,60 €	18,000 €	1,3040 €	1,4344 €
Le Puy Sainte Réparate	- €	72,56 €	2,00 €	93,60 €	18,000 €	1,5514 €	1,7065 €
Le Tholonet	20,76 €	119,54 €	- €	19,20 €	18,000 €	1,4792 €	1,6271 €
Les Pennes Mirabeau	4,00 €	107,40 €	- €	26,65 €	18,000 €	1,3004 €	1,4305 €
Meyrargues	- €	125,75 €	- €	28,36 €	18,000 €	1,4342 €	1,5776 €
Meyreuil	19,57 €	124,97 €	- €	60,00 €	18,000 €	1,8545 €	2,0399 €
Mimet	- €	- €	48,34 €	128,40 €	18,000 €	1,6228 €	1,7851 €
Pertuis	- €	- €	44,00 €	186,00 €	18,000 €	2,0667 €	2,2733 €
Peynier	- €	110,40 €	- €	36,00 €	18,000 €	1,3700 €	1,5070 €
Peyrolles	15,54 €	164,14 €	- €	3,60 €	18,000 €	1,6773 €	1,8450 €
Puylobier	22,38 €	99,36 €	28,00 €	14,40 €	18,000 €	1,5178 €	1,6696 €
Rognes	16,44 €	107,87 €	12,00 €	45,60 €	18,000 €	1,6659 €	1,8325 €

Collecte et traitement des eaux usées	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 10 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Modernisation des réseaux de collecte		
Rousset	10,80 €	207,20 €	- €	60,00 €	18,0000 €	2,4667 €	2,7133 €
Saint Antonin sur Bayon	- €	- €	2,50 €	138,31 €	18,0000 €	1,3234 €	1,4558 €
Saint Cannat	9,40 €	127,82 €	- €	1,20 €	18,0000 €	1,3035 €	1,4339 €
Saint Estève Janson	- €	- €	4,75 €	134,40 €	18,0000 €	1,3096 €	1,4405 €
Saint Marc Jaumegarde	- €	- €	2,50 €	138,31 €	18,0000 €	1,3234 €	1,4558 €
Saint Paul lez Durance	- €	- €	4,75 €	134,40 €	18,0000 €	1,3096 €	1,4405 €
Simiane Collongue	- €	64,27 €	- €	172,13 €	18,0000 €	2,1200 €	2,3320 €
Trets	32,56 €	74,00 €	25,86 €	19,42 €	18,0000 €	1,4153 €	1,5569 €
Vauvenargues	- €	124,19 €	- €	40,80 €	18,0000 €	1,5249 €	1,6774 €
Venelles	- €	- €	4,75 €	134,40 €	18,0000 €	1,3096 €	1,4405 €
Ventabren	- €	56,68 €	- €	23,28 €	18,0000 €	0,8163 €	0,8979 €
Vitrolles	5,23 €	84,55 €	- €	21,60 €	18,0000 €	1,0782 €	1,1860 €

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, Tarifs au 1^{er} janvier 2020 :



5.2. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération des communes, avant transfert de la compétence au Territoire du Pays d'Aix.

Le montant total des recettes 2019 liées à la PFAC s'élève à 2 272 353 € pour le Territoire du Pays d'Aix, hors Régie des Eaux du Pays d'Aix.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les délégataires se sont engagés à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages de leur périmètre.

Les évolutions les plus marquantes pour l'année 2019 sont les suivantes :

- Baisse des consommations électriques pour le fonctionnement des ouvrages d'eau potable de - 12 % à Eguilles et de - 21 % à Rognes ;
- Baisse des consommations électriques pour le fonctionnement des ouvrages d'assainissement de - 9,4 % à Eguilles, de - 16 % à Jouques, de - 6,6 % à Meyreuil, de - 10 % à Vitrolles et de - 3% pour la station d'épuration industrielle de Rousset.

6.2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les actions mises en œuvre par le Territoire du Pays d'Aix en faveur du développement durable sont les suivantes :

- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable (amélioration du rendement de + 2 % entre 2018 et 2019) : mise en place de points de mesure de sectorisation permanente, modélisation hydraulique, campagne de recherches de fuite par méthode acoustique ;
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'assainissement par l'intermédiaire de diagnostics réseaux, mise en place de points de mesure de sectorisation permanente, modélisations hydrauliques, inspections télévisuelles, fumigation et enquêtes de terrain.

6.3. GRANDS PROJETS

Sans objet.

6.4. COOPERATION DECENTRALISEE

Sans objet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€/m ³	variable
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 053
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,91
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	1 103
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	4
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,64
VP.062 - Volume prélevé	m ³	11 297 931
VP.059 - Volume produit	m ³	25 981 814
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	7 143 353
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	29
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	748 815
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	25 384 262
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	953 542
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	26 337 804
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	348 444
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	781 978
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	1 968
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,18
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,4
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	66,17
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,67
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	101
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	102 045
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	371 065
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	368
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	3,61
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	de 1 à 48
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98,34
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	607
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	5,95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	6 383,80
Volume facturé 2019	m ³	22 820 261
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003
Encours de la dette	€	
Epargne brute annuelle	€	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,12 années hors régies
Chiffre d'affaire Eau potable TTC facturé hors travaux 2019 (= montant total des factures d'eau émises TTC- part AEP - total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	22 691 847
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	2,84

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€/m ³	variable
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	102
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	1 502,25
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	74
VP.046 - Nombre de points noirs	u	128
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	8,52
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	43,12
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,57
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	94,88
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	61
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	15 485,58
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	96,17
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	98,10
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	6 674
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	85 745
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	340 726
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	85 907
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,81
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	8
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,09
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	44
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,51
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 978,36
Volume facturé 2019	m ³	22 438 822
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0001
VP.182 - Encours total de la dette	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,95 années hors régies
Chiffre d'affaire Assainissement collectif TTC facturé hors travaux 2019 (=montant total des factures d'assainissement seules émises TTC- total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	25 993 837
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	1,55

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	387 889
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	0
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	56 000
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETPT salariés du SPANC	u	8
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	24 500
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	24 100
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	400
DC.309 - installations d'ANC contrôlées par le SPANC desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées.	u	non calculable
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	non calculable
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	0
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilette sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
INDICATEUR DE CONFORMITE		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	5 198
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	6 631
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	12 579
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	94,04
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	105
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	640
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	5
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	110
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	490 746
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	non concerné
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	164
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	246
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	non concerné
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N
INDICATEUR D'ACTIVITE ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	N
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	287
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	189
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	98
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	non calculable
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	non calculable
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	338
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	1 675
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	non concerné
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Délégations de service public

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Châteauneuf le Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€/m ³	2,61	1,61	2,86	2,23	2,24	2,58	2,42	2,11	2,54	2,12	1,67	2,41	2,37
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	163,20	113,57	241,35	176,66	115,10	140,36	193,78	172,80	183,53	150,80	98,18	213,19	214,97
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	96,40	27,62	39,60	44,52	102,15	48,00	39,71	27,44	58,59	52,80	50,00	24,00	16,42
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	53,52	52,07	62,29	46,35	51,19	59,34	57,15	52,79	62,69	50,44	52,46	51,79	53,24
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	81,60	40,54	39,62	20,98	30,64	61,81	35,80	54,00	43,24	32,92	17,88	17,42	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	10,00	3,52	-	6,12	-	-	17,38	-	28,61	-	2,00	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€/m ³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€/m ³	0,04	0,08	0,10	-	0,04	0,09	0,08	0,06	0,12	0,04	0,08	0,04	0,05
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€/m ³	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€/m ³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU														
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	10	29	55	13	19	21	28	16	25	23	39	9	39
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	90,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	11	31	59	14	21	23	30	17	27	25	41	10	43
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	98,30	100,00	100,00	100,00	96,70	94,10	100,00	100,00	97,60	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	42 679	1 120 973	524 188	258 522	875 280	606 165	764 754	241 143	479 936	556 010	354 774	0	0
VP.059 - Volume produit	m ³	42 679	1 010 800	524 188	248 551	836 627	606 165	764 754	239 143	479 936	534 300	354 774	0	0
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	79 261	66 600	0	0	0	0	0	0	0	0	146 879	2 320 270
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	27	20	40	20	40	20	60	80	20	31	60	40	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION														
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	566 921	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	29 199	903 653	505 675	223 096	217 375	497 499	640 703	121 741	336 778	437 836	257 998	131 890	1 877 635
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	18 951	NR	NR	NR	NR	5 554
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	29 199	903 653	505 675	223 096	217 375	497 499	640 703	140 692	336 778	437 836	257 998	137 444	1 877 635
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	2 753	11 300	0	2 700	2 880	0	6 202	2 391	6 008	7 491	5 680	2 360	18 484
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	2 376	6 790	10 201	930	3 118	20 440	8 742	4 783	9 464	5 543	19 929	2 154	16 344
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	8,82	87,43	50,23	25,53	22,03	62,18	68,15	23,30	40,09	39,92	33,57	16,69	149,00
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	80,40	84,60	87,30	91,20	94,50	85,40	85,70	61,80	73,40	84,40	79,90	96,60	82,40
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /kmj	4,20	5,80	4,60	2,70	6,50	4,80	5,00	11,60	9,80	6,60	7,90	1,50	8,10
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /kmj	2,60	5,30	4,10	2,30	5,80	3,90	4,40	10,70	8,70	5,70	5,80	0,80	7,50
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,21	3,50	0,50	0,09	0,28	0,54	0,80	0,00	1,78	1,34	2,07	0,05	1,29
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,48	0,80	0,20	0,07	0,25	0,17	0,23	0,00	0,89	0,67	1,23	0,06	0,17
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	85	90	82	90	90	100	90	85	90	90	90	85	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	171	5 123	2 921	1 019	1 600	3 345	3 461	1 329	1 993	3 066	1 688	658	8 501
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	545	14 946	10 080	2 307	3 816	7 764	10 338	2 762	5 563	9 919	5 811	2 402	21 321
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1	3	3	0	2	0	1	0	4	6	1	4	5
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,850	0,590	1,030	0,000	1,250	0,000	0,290	0,000	2,010	1,960	0,590	6,080	0,590
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	8	8	8	8	2	8	1	8	8	8	1	8
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abon	%	100	100	100	100	100	97	100	85	100	100	100	100	83
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	4	5	2	2	3	3	7	5	1	4	12	12
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,78	1,71	1,96	1,25	0,90	0,87	109,86	3,51	1,63	0,59	6,08	1,41
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	209,67	88,74	0,00	0,00	0,00	319,43	272,31	116,99	1 705,37	23,09	0,00	1 228,32
Volume facturé 2019	m ³	29 509	873 222	437 669	208 815	215 897	497 499	538 079	127 082	319 917	435 502	251 063	136 038	1 769 111
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Encours de la dette	€	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024
Epargne brute annuelle	€	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12
Chiffre d'affaire Eau potable TTC facturé hors travaux 2019 (= montant total des factures d'eau émises TTC - part AEP - total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	65 242,00	1 190 600	1 196 575	446 655	410 236	1 434 200	1 204 104	269 644	625 448	813 081	420 330	250 853	3 632 196
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	0,59	2,65	2,87	2,25	3,55	1,21	3,97	3,12	3,40	2,19	1,50	0,49	3,13

Délégations de service public													Régies				Territoire du Pays d'Aix
Meyrargues	Meyreuil	Peypnier	Peyrolles	Puylobrier	Rognes	Rousset	Saint Antonin	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Collongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)	
1,38	1,46	2,10	1,70	1,93	2,10	1,88	2,99	2,34	1,87	2,75	2,40	1,68	2,03	2,03	2,06	1,54	variable
106,11	113,35	187,47	132,58	171,32	152,79	139,32	192,97	142,73	127,69	177,27	184,54	135,34					
9,60	12,00	12,00	21,60	9,60	43,40	30,00	114,98	84,00	45,00	101,60	49,68	18,60	198,46	198,46	197,75	137,83	
49,41	49,94	52,75	50,38	50,46	55,23	56,15	51,12	53,62	51,28	50,79	53,39	47,71	45,09	45,09	49,76	46,93	
14,78	21,80	14,48	15,56	50,00	39,98	10,80	32,16	9,36	39,14	21,62	10,60	5,20					
-	-	-	-	-	5,00	-	47,56	-	13,16	15,20	7,68	-	47,86	47,86	31,93	29,12	
5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
0,07	0,07	0,06	0,06	0,05	0,08	0,10	-	0,06	0,06	0,01	0,05	0,04	-	-	4,46	0,04	
0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	0,27	32,40	32,40	32,40	0,27	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
14	18	21	16	12	21	23	5	25	24	9	17	72	NR	NR	19	431	1 053
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,91
15	20	23	17	13	23	25	5	28	26	10	18	76	NR	NR	21	431	1 103
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,64
213 094	542 207	392 733	319 944	143 852	204 318	498 014	33 516	309 823	736 311	88 980	612 997	0	521 541	425 166	431 011	0	11 297 931
208 819	542 207	359 472	316 927	121 260	159 119	490 476	32 458	307 131	721 988	86 526	584 446	0	434 958	354 582	364 661	15 254 867	25 981 814
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 530 343	0	0	0	0	7 143 353
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	20	20	80	20	80	20	20	20	20	80	40	40	NR	NR	NR	58	29
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	818	0	0	0	181 076	748 815
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
149 331	357 314	260 529	246 537	112 062	114 472	374 564	26 547	226 312	627 160	78 471	408 162	3 439 159	379 560	304 498	263 129	11 835 377	25 384 262
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	953 542
149 331	357 314	260 529	246 537	112 062	114 472	374 564	26 547	226 312	627 160	78 471	408 162	3 439 159	382 375	311 716	267 811	12 749 699	26 337 804
4 000	0	6 830	5 200	550	2 688	14 159	490	2 572	0	2 150	5 811	0	0	0	0	235 745	348 444
20 546	16 267	6 402	6 818	956	4 642	6 332	399	7 760	7 449	2 344	4 515	451 003	3 804	3 101	3 000	125 826	781 978
22,58	49,75	43,36	31,07	20,10	15,25	45,17	14,87	23,86	69,66	19,33	51,27	167,58	42,05	47,59	38,54	639,00	1 968
83,30	68,90	76,20	81,60	93,70	76,50	80,50	84,50	77,00	87,90	95,90	71,60	85,90	88,79	88,79	77,40	87,10	85,18
7,20	10,20	6,30	6,20	1,30	8,00	7,00	1,10	9,30	3,70	1,10	9,40	17,80	3,43	2,47	6,07	10,00	8,4
4,20	9,30	5,40	5,10	1,00	6,70	5,80	0,90	8,10	3,40	0,50	8,90	10,50	3,18	2,29	5,86	8,40	6,8
0,54	0,00	3,40	0,57	0,41	0,00	5,22	0,00	0,00	2,87	0,76	5,15	3,84	0,60	2,55	0,81	27,00	66,17
0,48	0,00	1,57	0,37	0,41	0,00	2,31	0,00	0,00	0,82	0,79	2,01	0,46	0,29	1,07	0,42	0,85	0,67
90	98	85	90	90	85	90	90	85	90	90	90	100	95	95	95	117	101
1 029	1 995	1 753	1 720	709	829	1 809	87	1 526	4 083	450	2 398	10 106	1 952	1 969	2 059	32 696	102 045
3 857	5 543	3 612	5 194	1 895	1 866	4 971	128	3 436	10 775	1 033	5 604	33 650	4 309	4 560	5 687	177 371	371 065
2	0	0	0	0	3	0	1	11	3	0	1	22	2	3	1	289	368
1,940	0,000	0,000	0,000	0,000	3,620	0,000	11,490	7,210	0,730	0,000	0,420	2,180	1,025	1,524	0,486	8,840	3,81
8	2	8	8	8	48	8	8	1	8	8	8	8	2	2	2	2	de 1 à 48
100	100	100	100	100	40	100	100	79	100	100	100	100	100	100	100	100	98,34
2	1	0	0	1	6	1	0	21	6	0	5	2	NR	NR	NR	369	607
1,94	0,50	0,00	0,00	1,41	7,24	0,55	0,00	13,76	1,47	0,00	2,09	0,20	NR	NR	NR	11,26	5,95
105,96	0,00	0,00	143,62	0,00	169,86	67,90	0,00	312,68	617,20	0,00	0,00	1 002,66	0,00	0,00	0,00	0,00	6 383,80
145 697	357 314	274 052	231 452	108 042	92 307	340 137	23 488	165 242	595 381	76 466	399 436	1 865 105	280 435	290 885	241 586	11 493 833	22 820 261
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0003
12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	12 160 024	350 000,00	350 000,00	350 000,00	22 973 529,26	
2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	2 951 682	5 301 070,30	
4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	4,12	14,00	14,00	14,00	4,33	4,12 années hors régies
193 300	621 660	495 136	368 024	190 381	200 040	639 731	58 409	481 620	1 078 234	182 457	807 604	5 416 087	658 976	624 546	516 513	18 697 714	22 691 847
3,09	1,97	1,25	5,32	4,53	0,79	2,97	2,59	2,34	3,49	3,48	3,32	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,84

Délégations de service public

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Délégations de service public													
		Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS															
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€/m ³	1,93	1,66	1,73	1,08	1,96	1,46	2,08	2,02	1,43	1,71	1,63	1,58	1,58	
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	172,88	121,9	157,4	89,84	109,68	0	185,54	147,07	116,88	72,56	140,3	127,43	125,75	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	20,14	41,12	13,2	9,77	42	140,81	23,78	55,09	21,6	95,6	19,2	26,65	28,36	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	39,1	36,1	36,86	29,76	39,36	33,88	40,73	40,02	33,65	36,62	35,75	35,21	35,21	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	21,08	17,7	0	16,92	43,88	0	57,5	43,26	24,98	0	20,76	0	0	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	0	1,52	0	0	0	2,5	0	25,15	0	2	0	0	0	
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€/m ³	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€/m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€/m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE															
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	5	0	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3,98	87,04	47,37	17,69	56,06	35,92	13,89	34,41	40,92	26,47	12,21	111,26	12,07	
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85	82	82	81	29	83	15	82	81	94	29	81	82	
VP.046 - Nombre de points noirs	u	0	7	5	4	2	6	0	1	8	1	2	4	1	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	0,00	8,80	10,60	22,60	3,60	16,70	0,00	2,90	19,60	3,80	16,40	3,60	8,30	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,00	7,97	0,00	0,34	0,25	0,54	0,00	1,00	2,29	0,89	0,12	2,18	0,28	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,00	2,01	0,00	0,38	0,09	0,30	0,00	0,58	1,12	0,67	0,20	0,39	0,46	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	100	
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	90	100	100	100	90	100	0	100	100	100	30	100	100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION															
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	30,00	577,00	223,00	552,00	492,00	370,86	81,70	222,60	254,82	168,42			70,62	
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00	100,00			100,00	
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00			100,00	
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	100,00	91,70	100,00	92,30	90,90	100,00	100,00	91,70	100,00			100,00	
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	2	258	65	190	152	107	33	76	87	0			33	
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0			100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER															
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	74	4 580	2 508	1 309	2 277	2 338	1 142	1 707	2 615	1 350	573	6 547	803	
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	223	14 946	9 047	3 713	7 901	10 338	2 624	5 514	9 730	5 143	1 994	16 204	3 325	
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	74	4 580	2 508	1 309	2 277	2 338	1 304	1 707	2 615	1 350	573	6 547	803	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	87,58	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0	1	0	3	0	12	0	0	0	0	0	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	0,40	0,00	1,32	0,00	10,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE															
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	40,51	11,01	0,00	0,00	34,73	0,00	25,00	802,08	3,60	0,00	94,57	2,48	
Volume facturé 2019	m ³	15 861	1 705 689	370 302	1 013 092	325 781	943 223	92 369	285 216	375 755	204 393	121 037	1 093 039	111 282	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	
VP.182 - Encours total de la dette	€	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	
Chiffre d'affaire Assainissement collectif TTC facturé hors travaux 2019 (=montant total des factures d'assainissement seules émises TTC- total "Produits" moins "travaux et prestation accessoire")	€	22 346	565 670	535 883	69 431	461 421	238 807	218 080	424 655	398 866	283 125	146 542	1 341 949	113 220	
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2018	%	0,59	2,65	2,87	3,55	3,59	3,97	2,70	3,40	2,19	1,50	0,49	3,13	3,09	

Délégations de service public											Régies				Territoire du Pays d'Aix
Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puylobier	Rognes	Rousset	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Grésasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Collongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)	
														tarifs Agence d'Aix	
2,04	1,51	1,85	1,67	1,83	2,71	1,43	1,56	1,68	0,90	1,19	1,78	1,78	2,37	1,46	variable
144,54	110,4	179,68	121,74	124,31	218	137,22	106,56	124,19	56,68	89,78	0	0	0	0	
60	36	3,6	42,4	57,6	60	1,2	45,28	40,8	23,28	21,6	176,6	176,6	240,48	140,81	
40,25	34,44	38,13	36,21	37,99	47,6	33,64	34,98	36,3	27,8	30,94	37,46	37,46	43,85	33,88	
19,57	0	15,54	22,38	16,44	10,8	9,4	32,56	0	0	5,23	0	0	0	0	
0	0	0	28	12	0	0	25,86	0	0	0	48,2	48,2	0	2,5	
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	18	18	18	0,15	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	66	0	0	0	24	102
36,32	18,85	25,16	9,34	11,18	28,59	19,43	41,16	3,62	31,25	143,32	25,17	17,28	21,79	570,50	1 502,25
29	82	82	84	29	83	85	30	84	82	30	60	60	60	93	74
2	11	3	2	0	1	3	4	2	2	13	2	3	1	38	128
5,50	58,40	11,90	21,40	0,00	3,50	15,40	9,70	55,20	6,40	9,10	7,95	17,36	4,59	6,70	8,52
0,00	1,90	0,80	0,00	0,05	1,09	0,00	2,33	0,81	0,47	1,95	NR	NR	NR	17,86	43,12
0,00	2,02	0,64	0,00	0,09	0,76	0,00	1,13	4,48	0,30	0,27	0,00	0,00	0,00	0,63	0,57
0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	NR	NR	100	94,88
0	100	100	100	80	100	80	90	90	100	110	NR	NR	NR	20	61
216,10	93,20	150,05	90,00	52,80	1 016,60	212,00	231,18	27,18		2 914,20				7 439,25	15 485,58
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00		100,00				100,00	96,17
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00		100,00				100,00	100,00
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	cf Coudoux	95,00	cf Fuveau	cf STEP Gardanne (REPA)	cf Bouc-Bel-Air	99,50	98,10
75	25	67	0	18	1 087	0	125	0		1 004				3 272	6 674
100	100	100	0	100	100	0	100	0		100				100	100
1 707	1 004	1 451	604	725	1 372	1 464	3 305	183	1 507	9 923	1 498	944	1 564	30 671	85 745
5 543	2 341	5 057	1 726	1 710	4 265	3 523	8 717	453	4 113	23 287	3 303	2 182	4 201	179 603	340 726
1 707	1 004	1 451	604	725	1 372	1 464	3 305	183	1 507	9 923	1 498	944	1 564	30 671	85 907
100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	NR	NR	NR	100,00	99,81
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,09
0	0	0	0	4	0	18	0	0	0	2	0	0	0	4	44
0,00	0,00	0,00	0,00	5,52	0,00	12,30	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,13	0,51
0,00	0,00	18,61	0,00	0,00	0,00	0,00	45,77	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,36
236 176	127 351	203 019	71 806	87 827	308 083	197 332	454 478	21 900	227 505	2 630 468	207 137	130 117	176 262	10 702 322	22 438 822
0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001
19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	19 422 527	873 000,00	873 000,00	873 000,00	40 736 575,62	
2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840	2 792 840				5 369 816,97	
6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	6,95	24	24	24	7,59	6,95 années hors régies
454 200	152 171	310 614	102 516	143 510	4 088 840	249 290	543 622	30 465	56 337	2 364 900	345 033	213 103	417 274	11 701 967	25 993 837
2,15	1,25	5,32	4,53	0,77	2,97	2,06	3,49	3,48	3,32	3,43	0,00	0,00	0,00	0,00	1,55

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

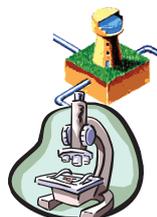
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE CENTRE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 179 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 99,4 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0.005 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3047 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,046 mg/L

Conclusion sanitaire :

99,4 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-COUTERON**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUTERON Procédure de protection en cours
 Station de production : COUTERON



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 611 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-MERINDOLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MERINDOLE Procédure de protection en cours
 Station de production : MERINDOLE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 611 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE NORD**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUY DU ROI Procédure de protection en cours
 Station de production : PUY DU ROI



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 32 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 96,9 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1829 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,057 mg/L

Conclusion sanitaire :

96,9 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE SUD**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FONT-COUVERTE Procédure de protection en cours
 Station de production : FONT-COUVERTE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **BOUC-BEL-AIR VILLE**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TERRE BLANCHE Procédure de protection en cours
 Station de production : TERRE BLANCHE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1217 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES MARIE MAURON**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MARIE MAURON Procédure de protection en cours
 Station de production : MARIE MAURON



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 16,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 16,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES LOTISSEMENT LES VERGERS**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
 Station de production : GIRAUDETS GARDANNE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,3 °F Valeur minimale atteinte : 19,3 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.007 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1828 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,083 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CALAS**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CALAS Procédure de protection en cours
 Station de production : CALAS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRIES Procédure de protection en cours
 Station de production : CABRIES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRE D'OR GOLF RESIDENCE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRE D'OR Procédure de protection en cours
 Station de production : CABRE D'OR



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE Procédure de protection en cours
 Station de production : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 18 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **RESEAU COUDOUX**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,4 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 23,3 °F Valeur minimale atteinte : 21,3 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **EGUILLES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : EGUILLES Procédure de protection en cours
 Station de production : EGUILLES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,6 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

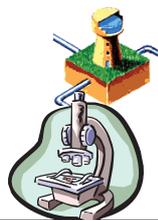
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **FUVEAU**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA FOUX Procédure de protection en cours
 Station de production : LA FOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ZAC ST CHARLES HAMEAU CHATEAU ARC**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ZAC ST CHARLES Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION TRAITEMENT ZAC ST CHARLES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 18 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0,145 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 611 Nombre de non-conformités : 1

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Sur le plan physico-chimique, il a été détecté des pesticides à des concentrations supérieures aux normes au mois de novembre (Diphenylamine à 0,145 µg/l).

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GARDANNE EST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CAMBRETTE Procédure de protection en cours
 Station de production : LE BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 27 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,055 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GARDANNE OUEST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
 Station de production : GIRAUDETS GARDANNE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,3 °F Valeur minimale atteinte : 19,3 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.007 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1828 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,083 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**
 Gestionnaire du réseau : AMP - PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
 Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
 Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
 Station de production : LE MALTRAIT
 Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 41 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3655 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,057 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **JOUQUES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TRACONNADE Procédure de protection terminée
 Station de production : TRACONNADE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,7 mg/L Valeur moyenne : 2,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 32,5 °F Valeur minimale atteinte : 30,4 °F Valeur maximale atteinte : 36 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 608 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE-D'ANTHERON BARCOT**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTRÉE STATION LE BARCOT Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DU BARCOT



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,1 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 23,8 °F Valeur minimale atteinte : 23,8 °F Valeur maximale atteinte : 23,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

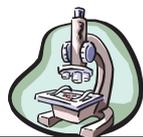


Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE D'ANTHERON**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA BORDE Procédure de protection terminée
 Captage : LE CASTELLAS Procédure de protection terminée
 Station de production : LA BORDE
 Station de production : LE CASTELLAS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 15,6 mg/L Valeur moyenne : 7,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 35,1 °F Valeur minimale atteinte : 27,8 °F Valeur maximale atteinte : 40,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1829 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,15 mg/L Valeur moyenne : 0,123 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHENERILLES Procédure de protection en cours
 Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
 Captage : LES TAILLADES Procédure de protection en cours
 Station de production : CHENERILLES
 Station de production : LA CRIDE
 Station de production : LES TAILLADES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
<p>La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.</p>	<p>Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)</p>	<p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.</p> <p style="text-align: center;">Eau très calcaire.</p>
<p>Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %</p>	<p>Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 24,5 mg/L Valeur moyenne : 14,7 mg/L</p>	<p>Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 31,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 40,7 °F</p>

PESTICIDES (µg/l)
<p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).</p>
<p>Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.005 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1829 Nombre de non-conformités : 0</p>

FLUOR (mg/l)
<p>Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).</p>
<p>Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,25 mg/L Valeur moyenne : 0,167 mg/L</p>

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES DURANDS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES DURANDS Procédure de protection en cours
 Station de production : LES DURANDS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,9 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 19,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

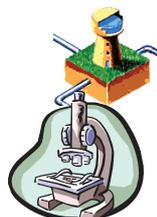
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE SAINT CANADET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT CANADET SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : STK STCANADET



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CHATEAU LACOSTE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAU LACOSTE Procédure de protection en cours
 Station de production : CHATEAU LACOSTE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **THOLONET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **VEOLIA INDUSTRIE BERRE PROVENCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 33 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0.005 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3047 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,046 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LES PENNES-MIRABEAU VILLE**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 56 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,4 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 22 °F Valeur minimale atteinte : 19,1 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3656 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,077 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PENNES MIRABEAU CADENEAUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
 Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 67 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17 °F Valeur minimale atteinte : 15,5 °F Valeur maximale atteinte : 20 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4876 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MEYRARGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE LION D'OR (MEYRARGUES) Procédure de protection terminée
 Station de production : LE LION D'OR (MEYRARGUES)



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,9 mg/L Valeur moyenne : 3,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 33 °F Valeur minimale atteinte : 31,1 °F Valeur maximale atteinte : 35,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MEYREUIL**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BALLON Procédure de protection en cours
 Station de production : BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION SYND.MIXTE PERTUIS**
 Gestionnaire du réseau : **SIVOM DURANCE LUBERON**
 Exploitation du réseau : **SIVOM DURANCE LUBERON**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU VIDALET Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE D'EAU EN DURANCE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DU VIDALET
 Station de production : STATION TRAITEMENT PONT DURANCE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 96 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 20,6 mg/L Valeur moyenne : 9,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 33,6 °F Valeur minimale atteinte : 21,8 °F Valeur maximale atteinte : 42,8 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.006 µg/L Nombre de mesures : 1215 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,117 mg/L

Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.**

Edité en février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYNIER LES MICHELS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MICHELS Procédure de protection en cours
 Station de production : LES MICHELS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYROLLES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES TAILLONS ZALONI Procédure de protection terminée
 Station de production : CINQ ONCES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 16,6 mg/L Valeur moyenne : 15,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 35,8 °F Valeur minimale atteinte : 34,5 °F Valeur maximale atteinte : 36,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUYLOUBIER**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUYLOUBIER SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : PUYLOUBIER



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 17,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **C.E.S LES GARRIGUES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GARRIGUES Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GARRIGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ROGNES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHAPELLE SAINT-DENIS Procédure de protection terminée
 Captage : ROGNES SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : ROGNES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 25,1 mg/L Valeur moyenne : 23,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 33,9 °F Valeur minimale atteinte : 32,2 °F Valeur maximale atteinte : 35,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0,041 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,14 mg/L Valeur moyenne : 0,14 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ZI DE ROUSSET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS DE L'ARC Procédure de protection en cours
 Station de production : PUIITS DE L'ARC



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M	N.M

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ROUSSET**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ROUSSET Procédure de protection en cours
 Station de production : ROUSSET



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

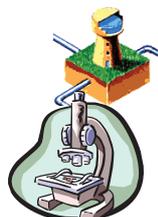
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MOLX Procédure de protection en cours
 Station de production : LES MOLX



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 19,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1827 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,057 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SCP BEAURECUEIL (ST-A.) Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE PROVENCE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-CANNAT



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,055 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT ZONE ARTISANALE**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTREE STATION ZONE ARTISANALE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DE LA ZONE ARTISANALE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-ESTEVE-JANSON**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT VALENTIN Procédure de protection terminée
 Captage : VALLON DE L'ESCALE Procédure de protection terminée
 Station de production : SAINT ESTEVE JANSON



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,5 mg/L Valeur moyenne : 5,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27 °F Valeur minimale atteinte : 26,8 °F Valeur maximale atteinte : 27,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/L Valeur moyenne : 0,13 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

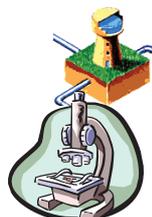
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-MARC-JAUMEGARDE**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP Procédure de protection terminée
 Station de production : PLATEAU DE LA KEYRIE



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 17,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
 Captage : FONT REYNAUDE Procédure de protection terminée
 Réseau interconnecté : CADARACHE
 Réseau interconnecté : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE
 Station de production : CADARACHE
 Station de production : SAINT-PAUL



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
<p>La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.</p>	<p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)</p>	<p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.</p> <p style="text-align: center;">Eau calcaire.</p>
<p>Nombre de prélèvements : 16 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %</p>	<p>Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12,8 mg/L Valeur moyenne : 6,4 mg/L</p>	<p>Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 28,6 °F Valeur minimale atteinte : 21,1 °F Valeur maximale atteinte : 35,1 °F</p>

PESTICIDES (µg/l)
<p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).</p>
<p>Nombre de prélèvements : 18 Valeur maximale atteinte : 0.082 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1842 Nombre de non-conformités : 0</p>

FLUOR (mg/l)
<p>Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).</p>
<p>Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L</p>

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **TRETS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BLAQUES Procédure de protection en cours
 Station de production : LES BLAQUES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 17,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VAUVENARGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LE CHATEAU (SOURCE DU LAVOIR) Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE SCP Procédure de protection terminée
 Station de production : VAUVENARGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 23,8 °F Valeur minimale atteinte : 22,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 611 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VENELLES**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENELLES Procédure de protection en cours
 Station de production : VENELLES



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PARC DES SPORTS**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PARC DES SPORTS Procédure de protection en cours
 Station de production : PARC DES SPORTS



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,3 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 17,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 609 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **RESEAU VENTABREN**
 Gestionnaire du réseau : AMP-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENTABREN PRISE D'EAU EN CANAL Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DE VENTABREN



Qualité de l'eau distribuée en 2019

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,7 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 23,1 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 24,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1218 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 14 février 2020

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Métropole
Aix
Marseille
Provence
Pays d'Aix

